N° 30. — 1re ANNEE. 15 c. le numéro. — 1re ÉDITION. — 15 c. le numéro. Mardi 1er Octobre 1872.

LA FRANCE RÉPUBLICAINE

JOURNAL QUOTIDIEN

Directeur politique et rédacteur en chef : M. Eugène VÉRON

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
A LYON
3, place des Cordeliers, 3

POUR LES ANNONCES, RÉCLAMES ET FAITS DIVERS
S'adresser à l'Administration.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1872

ABONNEMENTS

PRIX	3 mois	6 mois	1 an
pour Lyon	10 fr.	20 fr.	40 fr.
— le dépt du Rhône.	11	22	44
Hors du département. .	13	25	50
Etranger.	Le port en sus.		

Lyon, 30 Septembre 1872

On lisait hier dans le *Bien public*, organe officieux de la présidence :

Le bruit qui a couru d'un remaniement de la mairie de Lyon et de la division de cette ville en plusieurs arrondissements, n'a pas nécessité, comme on l'on dit, l'appel à Paris de M. Barodet.

Le maire de Lyon viendra de son plein gré pour s'entendre avec le gouvernement, qui a compris que les centres de population aussi considérables que ceux de Lyon et de Marseille ne pouvaient être administrés avec avantage que s'ils avaient l'organisation municipale de Paris.

De cette note, il ressort d'une façon suffisamment claire que le gouvernement semble décidé à donner satisfaction, soit aux violents qui réclament le retour pur et simple au régime inauguré par le décret du 24 mars 1852, soit aux habiles qui veulent assimiler Lyon et Marseille à Paris, et se bornent à demander la suppression de la mairie centrale. C'est à une nouvelle coalition des bonapartistes, des cléricaux, des monarchistes de toute nuance, que la question a dû d'être posée en ces termes ; c'est donc à ses adversaires les plus résolus, aux hommes qui conspirent le renversement de la République, à ceux dont les haines et les rancunes implacables se font jour à chaque instant dans l'Assemblée, dans la commission de permanence, dans la presse, que M. Thiers livrerait de nouvelles armes en entrant dans cette voie de concessions.

Ce premier point établi — et nous aurons à y revenir — il nous reste à examiner si la mesure serait juste, si elle serait politique et utile.

Pour soustraire Paris au droit commun, on a mis en avant un argument spécieux, sinon péremptoire : Paris, a-t-on dit, est la capitale de la France ; l'immense agglomération parisienne absorbe à elle seule le département de la Seine presque entier ; par conséquent, il appartient au pouvoir central d'assurer la sécurité de la ville où siége — pardon ! où devrait siéger — le gouvernement ; par conséquent encore, l'administration départementale doit avoir la haute main dans l'administration d'une commune dont les intérêts se confondent, s'identifient avec ceux du département.

Nous n'apprécions pas, nous ne discutons pas, nous constatons un fait.

Pour Lyon et Marseille, rien de semblable ; la dérogation au droit commun n'a plus de raison d'être ; il serait impossible de la justifier. Invoquera-t-on le chiffre de leur population, la force des partis politiques qui les divisent, l'importance des affaires qui y sont engagées ? Pourquoi, dans ce cas, s'arrêter en si beau chemin ? Vingt villes en France se trouvent dans une situation analogue : Bordeaux, Rouen, Lille, Nantes, etc., etc., devront à leur tour subir le sort dont on nous menace. On peut compter que les éternels ennemis de la liberté en viendront là. D'ailleurs, une fois que l'on est engagé dans la voie de l'arbitraire, on ne sait jamais où on s'arrêtera. Et il arrivera ceci, que les communes les plus populeuses, les plus riches, les plus éclairées seront précisément celles que le gouvernement dépouillera de leur autonomie, qu'il placera sous sa tutelle, tandis que les petites communes continueraient à jouir d'une liberté relative.

Ce serait la plus révoltante des iniquités.

Cette injustice criante aurait-elle du moins pour excuse de répondre à une nécessité impérieuse, évidente ? Non. Prenons Lyon pour exemple : il y a trois mois à peine, M. le ministre de l'intérieur venait inaugurer l'Exposition. Comme il reste toujours quelque chose de la calomnie, l'honorable M. Victor Lefranc n'était pas sans avoir conçu quelques préventions contre la grande ville que les partis hostiles à la République s'étaient efforcés de représenter comme un foyer permanent de troubles et de désordres. Après avoir vu et jugé les choses par lui-même, il prononçait ces paroles qu'il devient nécessaire de rappeler : « Il n'est pas possible de terminer ces entretiens sans dire combien « ceux *qui sont venus ici avec des pensees qui « pouvaient ressembler à des préoccupations et « à des conseils*, s'en retourneront avec des « sentiments profondément empreints de « *joie et de confiance.* »

Depuis, que s'est-il passé ? Un préfet qui est venu chercher à Lyon un siége au conseil d'Etat, en se faisant l'instrument de la réaction, a pris un arrêté illégal — nous maintenons le mot, — froissant les sentiments les plus intimes de la majorité de la population. Son successeur a.... brusquement fait exécuter cet arrêté. Cependant, l'agitation qui a suivi est restée toute pacifique, toute légale. On a protesté, il est vrai, mais par voie d'adresses et de pétitions ; puis on a organisé une vaste souscription afin de créer des écoles laïques en assez grand nombre pour que les pères de famille n'en fussent pas réduits à livrer leurs enfants aux Ricarius entretenus par le budget de la ville.

Quoi de plus simple, de plus légitime, de moins propre à exciter les alarmes du gouvernement ?

Rien donc, dans la situation présente de la ville de Lyon, ne saurait expliquer sa mise hors du droit commun.

D'autre part, on a trop oublié, qu'en des temps difficiles, c'est grâce à l'infatigable dévouement d'un homme de bien, de M. Hénon, que la tâche des préfets de Lyon n'est pas restée au-dessus de leurs forces. Il fut, entre la municipalité et les représentants du pouvoir central, un intermédiaire toujours respecté, toujours écouté, — toujours utile. Il a apaisé bien des conflits, évité bien des malheurs.

Et ce serait après avoir fait cette heureuse expérience du rôle, de l'utilité de la mairie centrale que l'on songerait à la supprimer ! Vraiment, nous cherchons en vain le but, la raison d'être de cette suppression.

Si tant est que de nouveaux conflits doivent se produire, les éviterа-t-on par cela seul que l'on mettra directement en contact le conseil municipal et le préfet ?

C'est précisément le contraire qui aurait lieu, et il n'est pas un homme de bon sens qui pense autrement. Rien n'étant plus là pour amortir les chocs, ils se produiraient avec une plus grande violence et ne manqueraient point d'avoir de fâcheuses conséquences.

La mesure dont il s'agit irait donc nécessairement contre le but qu'on se propose.

Pour arriver à ses fins, pour être logique, le gouvernement devrait, après avoir supprimé la mairie centrale, supprimer également le conseil élu et le remplacer par une commission municipale.

Entre ces deux pouvoirs de même origine, issus tous deux du choix, peut être des caprices du gouvernement, l'accord, sans doute, serait complet. Mais il reste à savoir si l'accord serait le même entre la population et les hommes qu'elle n'aurait point investis de sa confiance.

Par crainte d'un péril imaginaire, le gouvernement ferait naître un danger sérieux ; pour éviter des conflits passagers, sans gravité, sans portée, il créerait un antagonisme permanent et redoutable entre une population de plus de 300,000 âmes et l'administration chargée de la gestion de ses intérêts.

Ce serait folie.

Injuste, inutile et impolitique, tel serait le triple caractère de la mesure dont on veut faire peser la responsabilité sur M. Thiers, en provoquant son initiative ou celle de ses ministres.

Nous le croyons trop perspicace pour ne pas avoir découvert le piége, trop habile pour y tomber.

Messieurs de la droite ont fait de beaux discours sur les bienfaits de la décentralisation ; qu'il les invite à les relire.

A. BALLUE.

NOUVELLES POLITIQUES

C'est aujourd'hui le dernier jour du délai donné à nos compatriotes d'Alsace-Lorraine pour faire leur déclaration d'option.

C'est le 10 octobre que les conseils de révision pour les jeunes gens de la classe de 1871 commenceront à fonctionner dans les départements.

Le cabinet du ministre de l'intérieur est installé place Beauveau, à Paris, probablement jusqu'au 20 octobre.

Le comte d'Arnim et M. de Rémusat ont travaillé et déjeuné hier matin avec M. Thiers.

Le *Temps* raconte que M. Thiers n'a manifesté aucune irritation au sujet du langage tenu à son égard dans la séance de la commission de permanence par quelques députés de la droite : d'un côté, en effet, il verrait sans déplaisir ce groupe parlementaire s'engager dans la voie des violences ; d'autre part, il aurait dit à une personne qui lui demandait son impression sur cet incident : « Mais ces messieurs (M. de la Rochefoucauld, de Kergorlay, etc.) ne sont que des caporaux ; j'attends les chefs à la rentrée. »

On affirme que M. Calmon renonce à poser sa candidature dans le département d'Indre-et-Loire.

M. Martial Delpit envoie au *Soir* la fameuse lettre de rectification. Les rectifications portent sur des exagérations de langage et ne détruisent pas le fait.

On a annoncé, dit le *Rappel*, que le général Faidherbe allait rentrer en activité, et qu'il allait être nommé membre du comité du génie.

Peut-être remplira-t-il plus tard ces fonctions, en raison de sa compétence spéciale. Mais, pour le moment, le général, dont les idées concordent, paraît-il, sur ce point avec celles du président de la République, va être chargé de l'organisation de l'armée de réserve et de l'armée territoriale, d'après les prescriptions de la nouvelle loi militaire.

Il serait notamment appelé à préparer l'organisation régionale des réserves, qui doit permettre la prompte mobilisation qui a toujours fait défaut jusqu'ici aux armées françaises.

Une longue circulaire du ministre de l'instruction publique vient d'être adressée aux recteurs, inspecteurs d'Académie et proviseurs des lycées.

Elle se divise en deux parties : la première, tendant à réglementer à nouveau l'instruction supérieure et à faire attribuer dans les cours une plus large part à l'étude des langues vivantes ; la seconde demandant l'examen d'un plan qui ferait du corps enseignant un corps à peu près indépendant et qui, dans ce but, constituerait tous les professeurs en une vaste association appelée à statuer, par voie délibérative, sur les graves problèmes de l'enseignement et sur les différends survenant entre ses membres.

Des journaux de Paris démentent le bruit, d'après lequel la pension d'Abd-el-Kader serait réduite de 40,000 à 20,000 fr.

Le gouvernement n'entendrait revenir sur aucun engagement pécuniaire pris par les gouvernements antérieurs...

Il y a engagement et engagement, et il faudra bien qu'on se décide bon gré mal gré à faire les distinctions que commandent la justice et le bon sens.

Reims, 28 septembre. — C'est le 91e de ligne, colonel Tartrat, qui va tenir garnison à Reims.

Le jour de son arrivée, tous les établissements industriels chômeront.

On prépare de grandes illuminations et un beau festival que dirigera Pasdeloup.

Les populations de l'Aisne et des Ardennes afflueront.

Châlons-sur-Marne, 28 septembre. — Les Allemands viennent de terminer leurs grandes manœuvres dans la presqu'île de la Coole où ils ont simulé plusieurs batailles.

Il paraît qu'ils ont simulé aussi le bombardement de plusieurs villages non fortifiés.

A deux heures ils rentraient à Châlons bruyamment, *couronnés de lauriers.*

Ils viennent de réoccuper les casernes et les baraquements.

Le procès en diffamation intenté à l'*Espérance*, de Blaye, est venu avant-hier devant le tribunal correctionnel de cette ville, et n'a pas duré moins de cinq heures. Cette affaire a beaucoup passionné.

On sait que M. Lamarque, imprimeur, qui rédige cette feuille bonapartiste avec la collaboration de M. Ernest Dréolle, était actionné pour injures et diffamation par un conseiller municipal républicain, M. Bagniard.

Les juges ont retenu le délit d'injures et écarté la diffamation. M. Lamarque, qui s'est défendu lui-même, a été condamné à 100 fr. d'amende, aux dépens, et à l'insertion *dans son journal* de la teneur du jugement.

Cette affaire avait pris les proportions d'un événement, et nous en réservons, pour le numéro de demain, un compte rendu détaillé.

« C'est un procès de haute morale, » avait dit au début l'honorable avocat de M. Baguiard, Me Trarrieux, du barreau de Bordeaux. Il aurait pu ajouter « et de grand scandale. » Un résumé du jugement le dira assez : intention malveillante, injures graves, ingérence dans la vie privée, calomnie.

M. Lamarque a fait piteuse figure ; les partisans de l'*Espérance*, venus en foule et mêlés dans l'auditoire aux « démocrates » — un mot qui est revenu souvent sur les lèvres enfiellées du journaliste poursuivi — se sont tenus coïs, et ont laissé dans son isolement leur pauvre oracle, lequel l'a bien mérité par sa tenue à l'audience, une des causes de cette défection inattendue, c'est peut-être que les débats ont été édifiants au dernier chef sur le compte de M. Lamarque. Nos lecteurs pourront en juger demain. (*Gironde*).

Il y a quelques semaines, la distribution des prix de l'école communale de Sibour, petit village situé dans les Pyrénées, sur la frontière d'Espagne, avait été l'occasion d'une sorte de manifestation carliste. On y avait récité des vers en l'honneur de don Carlos et de la duchesse de Madrid et on avait poussé les cris de : Vive don Carlos ! Vive dona Margarita ! — Le maire de Sibour était présent.

A la suite d'une enquête, la sœur supérieure directrice de cette école vient d'être destituée.

Discours de M. Gambetta

Nous avons publié une correspondance de Grenoble qui a fait connaître à nos lecteurs les détails de la réception faite à l'illustre orateur par nos amis du Dauphiné.

Nous regrettons que le manque de place ne nous permette pas de reproduire *in extenso* le discours de M. Gambetta, mais nous en donnons en extrait les passages les plus saillants, tels que nous les trouvons dans le *Temps* :

Après un dîner qu'a offert à M. Gambetta la municipalité, douze cents personnes environ ont été réunies par les soins du rédacteur du *Réveil du Dauphiné*, dans une soirée qui paraît avoir conservé le caractère privé.

Après un toast porté par M. Rey, conseiller général, M. Gambetta s'est levé et a prononcé un grand discours, sur lequel nous aurons à revenir, et qui peut être considéré comme une sorte de programme politique et électoral. Le *Corsaire* en donne aujourd'hui le texte, dont nous allons reproduire toutes les parties essentielles.

L'orateur a d'abord remercié ses amis de l'accueil qui lui a été fait et qui s'adressait « surtout au républicain et non à l'homme », au membre du gouvernement de la défense qui n'a pas désespéré de la France : « La « cause de la France, dit-il, est la cause même « de la République ; entre l'une et l'autre, il « y a une association indissoluble qu'on ne « peut rompre. Il n'est pas vrai qu'à aucune « époque nous ayons fait passer l'une avant « l'autre ! Nous les avons toujours réunies, « associées, car il ne peut y avoir de républi« que sans la France, de même que si l'on « séparait la France de la République, ce se« rait courir à des désastres plus effroyables « que ceux dont nous sortons à peine. »

L'orateur proteste contre les entraves apportées aux réunions par les lois de l'empire, dans l'arsenal desquelles on va encore chercher des armes contre un des droits les plus incontestables et les plus précieux de toute démocratie. Il attaque la presse dite de l'ordre, qui ne fait que du désordre et n'est « qu'un agent de trouble et de diffamation. » Le droit de réunion et d'association doit être sacré. L'interdiction des réunions publiques est puérile, puisque la publicité des discours tenus dans des réunions privées est assurée.

L'orateur continue dans ces termes :

« Il faut faire disparaître ces inutiles vexations qui ne peuvent que provoquer du désordre moral, sinon matériel, et c'est surtout ce désordre que les hommes d'Etat doivent éviter : c'est là la vraie politique. Malheureusement, en France, on ne s'appuie, depuis quarante-cinq ans, que sur certaines classes de la société, et c'est ce qui est cause de tous nos malheurs.

« Ce n'est pas qu'on ne comprenne que la monarchie est bien finie, que tous les régimes qui peuvent avec des modifications différentes représenter la monarchie ne soient condamnés ; non, mais c'est dans cette absence de résolution, de courage chez une notable partie de la bourgeoisie française, que je trouve l'explication de tous nos malheurs, de toutes nos défaillances, de tous les malaises de la politique du jour. Et cependant je me demande d'où peut parvenir une pareille obstination, si ces hommes ont bien réfléchi au spectacle qu'ils ont devant les yeux.

« N'ont-ils pas vu, depuis que l'empire est tombé, une génération neuve, ardente, intelligente, propre aux affaires amoureuses de la justice ?

« N'ont-ils pas vu cette génération faire ses intérêts de la politique, apparaître d'abord aux conseils généraux, s'élever par degrés dans les conseils électifs du pays, réclamer sa place dans le corps électoral ?

« N'a-t-on pas vu cela sur toute la surface du pays ?

« Je le dis hautement, sur toute la surface du pays, apparaît un nouveau personnel politique électoral, un nouveau personnel du suffrage universel. N'est-ce donc pas un indice, un avertissement de voir qu'après bien des modes de gouvernement, on arrive à une nouvelle forme d'expérimentation politique ?

« Je le sens, je l'annonce, nous sommes en présence d'une couche sociale qui, aux affaires depuis tantôt dix-huit mois, sera loin à coup sûr, d'être inférieure à ses devancières. On l'a vue apparaître à Marseille, Paris, Lyon, le Havre, Saint-Etienne, ici et ailleurs ; mais comme le pays était voilé, qu'on ne se réunissait pas, qu'on ne se groupait pas, on n'a pu se rendre compte de cette nouvelle apparition, issue du suffrage universel. On a trouvé plus facile de déchaîner contre ces conseils toutes espèces de mauvaises passions, de critiques et de défiances, tandis que pour un observateur attentif, ces conseils devenaient de plus en plus politiques, expérimentés, aptes aux affaires, prudents, sages en politique, que toutes les fois qu'ils prenaient une décision, c'était avec un caractère particulier de certitude. »

Aujourd'hui, ajoute M. Gambetta, on a changé de tactique : les partis monarchiques battus se sont mis à crier au spectre du radicalisme. On exploite la peur, cette maladie chronique de la France, aussi timide en politique que brave sur les champs de bataille. C'est la tactique depuis 1848.

« C'est la peur qui est le malaise de ce pays, c'est la peur qui a aidé, qui a été la ressource de la réaction en 1840 ; c'est à la peur qu'a dû sa principale force le coupe-jarret de 1851 ; c'est par la peur qu'il a pu dégrader et assujettir la France pendant vingt ans ; c'est par la peur qu'il a pu faire sortir du plébiscite ses millions de voix ; c'est par la peur qu'a pu arriver la réaction du 8 février 1871 ; c'est toujours par la peur que les réactions se produisent.

« Débarrassons-nous donc de ces partis ; chassons ces sycophantes, et surtout démontrons par notre résolution à ne jamais nous servir des moyens violents, démontrons, dis-je, à ces misérables calomniateurs qu'ils n'ont même pas l'apparence pour eux. (Applaudissements.)

« Puisque la peur est devenue la ressource de nos adversaires, il faut que le parti républicain radical, qui met la cause de la justice au-dessus de ses rancunes, il faut que ce parti se donne la mission de guérir la France de la peur. Pour cela, il ne faut qu'un moyen ; ce moyen, c'est la sagesse ; voilà le traitement. (De toutes parts : Reposez-vous ! reposez-vous ! L'orateur interrompt son discours pendant quelques minutes. »

M. Gambetta, reprenant : « La sagesse, mes chers amis, c'était le dernier mot que je prononçais tout à l'heure, cela doit être d'un effet singulier sur nos adversaires, car il suffit que nous l'ayons revendiquée, que nous l'ayons pratiquée, que nous n'ayons répondu à aucune provocation, que nous en ayons fait notre ligne de conduite inflexible, pour avoir amené de leur part une irritation, une exaspération qui tient de la rage. Leurs journaux, leurs représentants, leurs amis mêmes ont dévoilé leurs plus secrètes espérances ; ils attendaient que, las de ces injures, irrité à son tour de ce déni de justice, venu du côté même où on s'y attendait le moins, ce parti tomberait dans un de ces piéges nombreux qu'on n'a cessé de tendre sous ses pas, et qu'alors on pourrait rétablir « l'ordre » qui aurait été troublé.

« Eh bien ! leurs espérances ont été vaines ; la sagesse, si elle n'est pas dans notre tempérament — et par conséquent nous avons plus de mérite que d'autres à nous modérer — la sagesse est du moins dans notre volonté, elle est dans nos intérêts, elle est surtout commandée par le triomphe de la cause à laquelle nous sommes attachés ; car, en effet, sous un autre régime que celui-ci, sous un régime dictatorial césarien ou sous une royauté, on comprend que le parti républicain, exclu de l'arène, chassé, décimé, proscrit, réduit à l'impuissance, ait eu recours aux héroïques aventures des rues.

« Puisqu'on ne lui avait rien laissé pour vivre, il avait raison d'opposer son héroïsme et sa force. Mais ces temps sont passés, ce qui était un devoir quand on se trouvait acculé, violenté sous un régime arbitraire serait un crime sous un gouvernement du suffrage universel, qui est obligé de représenter, de contracter des emprunts, de rendre des lois, d'agir, de vivre, d'exister au nom de la République.

« En conséquence, il ne reste qu'une chose pour le parti républicain : c'est de se conduire sévèrement, légalement appuyé sur le suffrage universel, dont on ne pourra ajourner bien longtemps la volonté, la décision, de transformer ce germe, cet embryon de république en une république sincère, définitive et progressive.

« Et puis, cette sagesse, elle est toute naturelle en face de l'impuissance ou se trouvent réduits les monarchistes et, s'il faut tout dire, en face de leur couardise. »

Si cela leur plaît, ajoute l'orateur, ils peuvent recourir aux moyens violents. « Nous « avons pour nous le mot et le titre, nous « aurons bientôt la chose. » Nous y touchons, et les électeurs le leur font bien sentir. De l'idée monarchique pure, ils sont passés à l'essai loyal qu'ils entendaient absolument au rebours de ce que veut dire ce mot.

« Après l'essai loyal, ils sont allés à l'essai de la république conservatrice ; puis ils en sont arrivés à la république constitutionnelle ; enfin, à la suite de certaines réflexions, de certaines observations des divers chefs des partis monarchiques, après avoir secoué l'arbre et n'avoir pu le renverser, s'être bien convaincus de leur impuissance et surtout avoir constaté *de visu* chez eux, chez leurs coreligionnaires quelle était la disposition d'un courant électoral, ayant approuvé les progrès de la République définitive, ils se sont dit : Il n'y a qu'une chose à faire, il faut devenir républicains ! (Hilarité générale.)

« Voilà où nous en sommes, mes chers amis, pour le moment ; nous en sommes arrivés à cet état particulier que nous touchons à l'unanimité en France ; aussi il est très-probable que lorsque le Parlement se rendra à Versailles, il aura quelques velléités de rentrer à Paris pour marquer l'état de la conversion de tous. Ce qui est certain, c'est qu'en rentrant à Versailles ces nouveaux convertis diront : Il n'y a pas une minute à perdre, il faut constituer la République ! (Hilarité.) Ils constitueront la République parce qu'ils savent quoi qu'on en dise, non seulement que la dissolution est proche, mais encore que la dissolution est faite (applaudissements), oui, parce qu'ils savent que la dissolution est là comme un fossoyeur derrière son cadavre, prêt à jeter une dernière pelletée sur ce cadavre, sur cette Assemblée de Versailles. S'ils n'appréciaient pas ainsi la situation, vous pou-

---

Feuilleton de la FRANCE RÉPUBLICAINE

30. — *Commencé le 2 septembre 1872*

LE COUSIN DU DIABLE

PAR

CONTRAN BORYS

DEUXIÈME PARTIE

Les amours de Florestan.

XII

COMMENT BRINDOIE DÉCOUVRIT LE TRÉSOR ET DE L'USAGE QU'IL EN FIT

(Suite)

M. de Morlac eut un éblouissement.

— N'importe, dit-il, nous partagerons ; je ne m'en dédis pas.

Si maître de lui-même que fût Brindoie, il ne put s'empêcher de tressaillir.

— C'est une bénédiction que de travailler avec vous, mon gentilhomme ! s'écria-t-il. Mais vous engagerez-vous à ce partage... par un écrit !...

— Si vous y tenez ..

— J'y tiens de façon absolue.

— Préparez l'acte, alors.

— Et vous le signerez ?

— Des deux mains, pardieu !

— Vivat ! .. acclama Brindoie. Grand et généreux ! je vous avais jugé du premier coup, mon maître, et nous voici riches l'un et l'autre !

— Un instant ! fit le comte. Vous m'affirmez encore une fois que cette fortune m'appartient légitimement ?

— Je vous le prouverai, clair comme le jour.

— J'en ai donc été frustré ?

— Au berceau, oui, monseigneur.

— Par qui ?

— On vous le dira.

— Et, pour la reconquérir, vous n'emploieriez aucun moyen honteux ou criminel ?

— Point ne vous sera besoin de ces moyens-là.

— Marché conclu, alors. Maintenant, ajouta le vicomte, parlez, au nom du ciel ! Débrouillez ce chaos qui m'entoure ; apprenez-moi...

— Chut !... interrompit le vieillard.

Il venait d'entendre, au-dessous de lui, s'ouvrir et se refermer la porte de la rue. C'était l'heure, en effet, où Madeleine accomplissait sa visite secrète et matinale.

— On nous apporte nos provisions de bouche, dit l'aventurier. Levez-vous, monsieur le vicomte ; nous reprendrons cet entretien en déjeunant.

Et il sortit, laissant M. de Morlac en proie à des sensations plus faciles à concevoir qu'à décrire.

De son côté, Brindoie se sentait transporté d'aise. Le succès couronnait ses efforts, la récompense promise dépassait ses espérances ; telle était sa joie, qu'elle avait communiqué à sa démarche une allure vive et sautillante, peu en rapport avec ses soixante printemps.

Ce regain de jeunesse faillit lui coûter cher.

Il avait à descendre un escalier fort étroit, fort raide et fort obscur, dont toutes les marches étaient en bois vermoulu, sauf la première marche d'en bas, laquelle était de pierre.

Or, à peine Brindoie eut-il descendu trois ou quatre degrés, qu'il fit un faux pas. Il perdit l'équilibre, fut précipité en avant, et se serait, à coup sûr, rompu les os, si, par un mouvement instinctif, il n'eut étendu les deux mains devant lui.

Grâce à ce geste, il rencontra une sorte de tige métallique fixée à la muraille de droite. Il la saisit et s'y cramponna.

C'était une appplique de fer rouillé, à trois branches, qui avait servi autrefois à maintenir les torches d'éclairage.

Tandis que Brindoie, suspendu par les deux bras, bénissait la Providence et se remettait d'aplomb sur ses jambes, il lui sembla que la torchère cédait peu à peu et s'abaissait sous son poids.

Tout à coup il entendit un claquement sec, le bruit d'un ressort. En même temps l'unique marche de pierre placée au bas de l'escalier pivota sur elle-même et démasqua une excavation.

— Par la sainte communion ! s'écria l'aventurier, c'est le trésor !... Qui diable se fût avisé de chercher là ?

Il descendit à la hâte, se pencha sur la cavité et en tira un coffre garni de lames de cuivre. Puis il repoussa du pied la marche de pierre qui revint à sa position normale.

Alors, soupesant le coffret :

— Diantre !... il est lourd ! dit-il avec un rire joyeux.

— Vous m'épargnez bien des recherches, fit une voix auprès de lui. Merci, monsieur Brindoie.

Et le coffret, lestement enlevé des mains du vieillard, passa entre celles de Madeleine, qui, debout dans la demi-obscurité du corridor, avait assisté aux faux pas de Brindoie et à sa trouvaille.

L'aventurier se mordit la lèvre jusqu'au sang. Tout entier à la joie de sa découverte, il avait oublié la présence de la jeune fille. Il la suivit dans la salle basse, décontenancé, furieux et fort peu disposé, du reste, à renoncer au trésor.

Madeleine posa le coffret sur une table ; puis, sans s'émouvoir autrement de l'aventure, elle entama aussitôt un autre sujet de conversation.

— Il paraît, commença-t-elle, que votre malade va tout à fait bien, maintenant, Brindoie ?... Je l'ai entrevu hier au soir, et lui ai trouvé, ma foi, fort bon visage.

— Vous l'avez entrevu ? répéta Brindoie d'un ton distrait, et les yeux amoureusement attachés sur la cassette. Où donc cela ?

— A cette fenêtre que... je vous avais prié de condamner.

— En effet, répliqua froidement l'aventurier. Il s'est amusé, ces jours-ci, à en déclouer les volets et je l'ai laissé faire, ne devinant pas trop quel inconvénient il en pourrait résulter.

— Un inconvénient fort grave, insista Madeleine. La comtesse de Thun sait que cette maison m'appartient, mais elle ignore que j'y ai recueilli un inconnu. Qu'eût-elle pensé en voyant chez moi un jeune homme ?

Brindoie eut un sourire indéfinissable.

— Elle eût pensé que l'extrême ressemblance de ce cavalier avec le comte Godefroy, son noble époux, vous a peut-être intéressé en sa faveur.

Madeleine tressaillit.

— Ah ! dit-elle, vous avez remarqué...

— Oui, ricana Brindoie. Et vous ?

— Quoi qu'il en soit, reprit-elle en rougissant, la santé de M. de Morlac est rétablie, et son séjour ici ne doit pas se prolonger davantage.

— Alors, il faut que je le congédie ?

— Aujourd'hui même.

— La tâche est délicate.

— Vous prétexteriez pour vous-même un départ subit, un voyage dicté par quelque motif impérieux. Le vicomte ne s'obstinera pas, je présume, à demeurer dans une maison vide.

— Ainsi, vous me rendez la liberté ?

— Oui, monsieur Brindoie. Acceptez cette bourse ; elle renferme le double du salaire que vous avez demandé. C'est encore trop peu, j'en conviens, pour rémunérer dignement vos services ; mais je suis pauvre...

— Pauvre ! dit Brindoie en empoignant la bourse. Cela vous plaît à dire. Et ceci, le comptez-vous pour rien ?

Il montrait du doigt le coffret.

— Ceci, objecta gravement Madeleine, est un dépôt qui m'a été confié, et dont je n'ai pas le droit de distraire une parcelle.

— Bah ! vous ne saviez même pas où il était caché, ce dépôt.

— Il est vrai. Mais je connaissais du moins son existence.

Parmi les clefs suspendues à sa ceinture, la jeune fille en choisit une, fort petite et de forme singulière.

— Vous voyez, dit-elle, en l'adaptant à la serrure du coffret qu'elle ouvrit. Et continua-t-elle, je pourrais, avant même d'avoir vérifié la somme, énoncer à combien elle se monte.

— Hé ! pardieu, fit le vieillard, elle se monte à trois mille écus d'or ; je le sais aussi bien que vous !

— Vous le savez !

— Approximativement, du moins. En fait d'argent, j'ai le coup d'œil assez juste.

Madeleine ressentit une vague inquiétude. Elle ne connaissait plus son Brindoie, cet instrument passif et taciturne, si humble, si peu questionneur ; elle ne comprenait rien à son brusque changement de ton et d'allure.

La voix de l'aventurier, de mielleuse qu'elle avait été d'abord, était peu à peu devenue ironique. Tout à coup, elle se fit sèche et cassante.

— Ah ! ça ! quelle sera ma part, là-dedans ?

— Vous dites ? .. interrogea-t-elle étonnée.

— Je dis que, quiconque trouve un trésor, a droit à en toucher une portion, sinon le tout.

— Quand ce trésor n'est la propriété de personne, c'est possible, répliqua la jeune fille. Mais pour celui-ci, je dois le restituer intact...

— A qui ?

Madeleine garda le silence.

— Au gentilhomme de là-haut. N'est-ce pas ? reprit Brindoie en haussant les épaules. Vous vous imaginez qu'une fois son escarcelle garnie, il s'en retournera au pays de France et qu'on n'entendra plus jamais parler de lui... Pauvre folle !... Comme si votre main d'enfant pouvait modifier les arrêts de la destinée ?

Dès les premiers mots de Brindoie, Madeleine s'était dressée pâle et stupéfaite.

— Oh !... balbutia-t-elle, je rêve... il est impossible... que cet homme sache... ce que moi seule...

— Erreur, ma chère belle. Nous sommes deux à le savoir. Ma science date même de beaucoup plus loin que la vôtre, puisqu'elle remonte à la nuit du 1er mars 1836, il y a de cela trente ans bien sonnés ; vous ne songiez pas encore à venir au monde, vertueuse amie !

Madeleine passa sur son front ses mains tremblantes.

— Mais par quel miracle, mon Dieu ! par quelle fatalité ?

— Ne vous creusez pas inutilement la cervelle, mon petit ange ; qu'il vous suffise d'apprendre que je suis dans le secret.

La jeune fille, accablée, courba la tête, puis, la relevant soudain d'un air de défi :

— Et après ? dit-elle. En quoi vous intéresse-t-il, ce secret ?... Qu'en comptez-vous faire ?

— Ma fortune, tout simplement.

— De quelle façon ?

— En le vendant au vicomte.

— Vous ne le ferez pas ! s'écria-t-elle.

Si fait, pardieu ! je m'en suis même occupé déjà... et sérieusement, j'ose le dire.

vez croire qu'ils ne feraient pas ce mariage *in extremis* avec la République. »

L'orateur se propose ici de faire bien voir le fond même de sa pensée et de dissiper toutes les obscurités. La politique met dans notre pays un monde qui finit, aux prises avec un monde qui vient, mais il faut ménager les intérêts froissés par une transformation inévitable. « Jamais il n'est arrivé qu'on ait fait une bonne société, un bon régime, en faisant table rase. «

« Cette politique a aussi besoin d'une grande prudence pour ne pas livrer les destinées d'un peuple, de la cause qu'on défend, à l'habileté, à la surprise, à l'incapacité ou aux calculs de ses adversaires! Le parti républicain d'aujourd'hi, — c'est de celui-là que je parle et c'est celui auquel j'appartiens, — celui qui se trouve composé de républicains, qui l'ont toujours été, ce parti-là doit avoir une grande hauteur de vues, un grand esprit de contrôle, de concorde; il doit se recruter largement, sans mesquins calculs de personnalités, d'amour-propre, dans tous les rangs du pays, afin de devenir la majorité incontestable de la nation : que dis-je, la nation elle-même !

« C'est là un devoir impérieux, il n'y manquera pas. Mais ce parti doit aussi avoir un certain critérium à sa disposition : il doit pouvoir distinguer entre les recrues, entre ceux qui viennent mûrs par conviction d'ancienne date, ou bien ceux qui, secouant l'indifférence, hélas ! trop générale, déclarent qu'ils veulent entrer dans la vie politique : ceux-là il faut les accueillir à bras ouverts.

« Mais il y en a d'autres : il y a ceux qui n'appartiennent à aucun parti, qui les ont tous trahis et servis tour à tour ; il y a ceux qui, se servant de la politique comme d'un masque, se sont glissés dans les rangs à l'aide de réclamations plus hautes, plus vives, plus ardentes que celles des patriotes éprouvés ; et enfin, il y a ceux qui, voyant qu'il n'y a pas moyen pour le moment de faire autrement, se déclarent républicains.

« Eh bien ! messieurs, vous voyez non seulement à combien de surprises, à combien de périls, on peut être exposés, mais encore combien on peut devenir le complice d'hommes sans conscience.

« Il faut donc que l'on soit prudent, vigilant, défiant, et cela au nom de l'intérêt le plus sacré : au nom de la République. Car si vous commettez la faute qui a été commise, il y a vingt-deux ans, si vous la mettez entre les mains de ces prétendus ouvriers de la dernière heure, ils prendraient la République, la mettraient sur un char orné de fleurs et la mèneraient sous le couteau des égorgeurs patentés. »

« Mais il ne faut pas agir en sectaires ; et s'il n'est pas possible d'avoir une règle générale de conduite, on peut du moins s'entendre sur certains points. Il faut d'abord instruire le suffrage universel : c'est à l'aide d'informations fournies par les véritables républicains qu'on doit connaître les antécédents politiques des candidats. Pour aider ce travail, je voudrais, dit M. Gambetta, vous donner un avis dont vous ferez l'usage qui vous semblera bon :

« Je voudrais qu'on eût l'idée de préparer une génération capable d'exécuter sévèrement les ordres de ses mandants ; je voudrais qu'on décidât pour les prochaines élections que la République définitive devra être seule acceptée par les élus du suffrage universel, afin qu'il fût bien entendu que les mandataires ne pourront pas usurper sur leur mandat, et afin qu'ils soient dans l'impossibilité d'assister à une abominable confiscation de la souveraineté nationale au profit de quelque prétendant.

« Je voudrais qu'il fût bien entendu qu'aux prochaines élections on ne pourra admettre sur les listes républicaines des hommes qui ne présenteraient pas dans leur passé des garanties suffisantes pour recevoir un dépôt aussi sacré que celui qui leur donnera autorité de se réunir à Paris, à Paris, lieu de réunion de l'Assemblée nationale. Je voudrais qu'on déclarât formellement que les chefs de partis, les chefs avérés des intrigues, des complots monarchiques, les serviteurs des prétendants, qui ont été les agents de désordres antipatriotiques, que ceux-là, dis-je, fussent rigoureusement exclus.

« Je voudrais qu'on distinguât entre ces chefs et ceux qui les suivent, qui peuvent être de bonne foi : les égarés ; car il y en a un grand nombre.

« Donc vous voyez que mon idée est celle-ci : séparer les chefs de leur prétendue armée. L'armée peut entrer dans les rangs démocratiques; quant aux chefs, il faut les mettre — comme faisaient les premiers chrétiens — à la porte de l'église afin qu'ils fassent pénitence. »

C'est là, continue l'orateur, la sauvegarde du suffrage universel. Il est certain que si on gardait comme représentants de la République « des hommes qui n'ont adjuré que des lèvres en gardant au fond du cœur des desseins pervers, » on risquerait de faire, comme en 1848, une République proclamée dix-sept fois, et puis trahie.

De plus, il faut qu'un homme politique porte la pleine responsabilité de son passé et de ses actes. « Il ne faut pas venir solliciter du parti républicain une récompense méritée par d'autres. » Le parti républicain doit être largement ouvert « à ceux qui reconnaissent leurs fautes, » mais il ne doit pas leur ouvrir les portes d'une Assemblée dont les actes sont si importants. Ce serait à la fois contraire à la politique et à la morale.

« Un dernier mot avant de terminer. Nous sommes ici dans une ville qui a dans son passé un mémorable souvenir qu'il me convient d'évoquer pour vous prouver combien en politique il est dangereux de se fier aux imposteurs. C'est dans cette ville qu'après la première Restauration, cet homme qui a mêlé tant de gloire et tant de désastres dans votre noble pays, cet homme qui après 1814 avait vu qu'il lui serait possible de ressaisir la France, grâce à la haine qu'inspirait le retour des émigrés, quand la France de la Révolution et de l'empire avait été mise en présence de ce spectre, quand il avait vu cette France républicaine, démocratique, reculer d'horreur, eh bien ! cet aventurier, en remettant le pied sur le sol, que disait-il ?

« Il disait au peuple des campagnes, des villes, aux ouvriers, bourgeois, paysans, il disait : Je reviens, je suis soldat de la Révolution, vos droits sont menacés, c'est moi qui vous rendrai les biens nationaux, c'est moi qui vous protégerai, je redeviens le soldat de la Révolution, j'ai eu tort, je me suis trompé, je vous apporte la liberté, la liberté de la pensée, d'écrire, de se réunir, la liberté représentative, la souveraineté nationale. Tout cela a été dit ici, tout cela était un mensonge, tout cela n'était qu'une promesse artificielle de ce Corse aux abois, tout cela cependant séduisit la nation, parce qu'elle a toujours confiance, qu'elle est toujours généreuse.

« Elle se laissa donc prendre à ce mirage. Vous savez ce qu'il en advint, comment finit cette lugubre tragédie. Tout cela fut cependant recopié plus tard par ce Napoléon III : on l'a copié au plébiscite, on l'a copié au 19 juillet avec un Ollivier pour Benjamin Constant, on l'a copié avec cette chose grotesque : l'empire libéral. Défions-nous donc des mensonges des politiques, soyons défiants ; rappelons-nous ce que nous avons dit en mai 1870. On nous a traités comme vous savez, on a fait surgir le spectre de la peur ; on a voté ces impostures, ces mensonges,

« Aujourd'hui, voilà ces partis monarchiques que le pays vient de condamner, qui se réunissent, veulent fonder une République libérale, constitutionnelle !

« Pour moi, pour ma patrie, gardez-vous de donner dans cette ignoble comédie !

« Il suffira d'ailleurs, mes chers concitoyens, de faire pour ces intrigues, ces machinations, ce que nous avons fait pour celles qui les ont précédées : il suffira de les dénoncer à la France. Nous ne devons nous laisser ni surprendre ni tromper : on peut redouter les entreprises, mais nous avons la force pour en faire justice !

« Nous devons surtout veiller aux surprises, nous avons notre raison et notre perspicacité pour les déjouer. Si nous avons résolu d'être fermes, patients, nous avons aussi promis d'être vigilants ; il ne se passera donc pas de ces intrigues, qui ont surpris le suffrage universel. Veillez, ce sont des trompeurs, des sycophantes !

« Et maintenant qu'on ne dise plus que nous appartenons au parti des jacobins, des radicaux ; ce sont des mots qui ont été faits pour la nécessité politique ; nous appartenons tous à la République démocratique de 1872, nous avons confiance dans le suffrage universel, nous connaissons les machinations de nos adversaires et nous saurons, au besoin, en faire justice.

« Ne nous départissons pas de la bonne méthode, nous approchons du but ; patience, fermeté et vigilance; c'est là notre mot d'ordre.

« Maintenant, permettez-moi de vous dire, que nous attendions quelque temps de plus, que nous laissions passer quelques mois de plus ; qu'importe, ce n'est pas là la question ! Il n'y a rien à espérer, rien à faire, rien à tenter avec les gens de Versailles, et c'est vers le suffrage universel qu'il faut se tourner, c'est lui qui va parler, c'est lui qui va annoncer la défaite de ces derniers vestiges de la réaction, c'est lui qui enverra une majorité républicaine au jour venu à Paris, dans ce Paris où se réunira la représentation nationale, dans ce Paris qu'on a voulu frapper, qu'on a voulu outrager après n'avoir pas su le défendre ; dans ce Paris qu'on peut séparer, injurier, outrager, mais qui n'a jamais perdu la confiance de la France. Car toutes les fois que son nom est prononcé en province, partout il est salué comme la tête et le cœur de la patrie. »

A la suite de ce discours terminé au milieu des acclamations, M. Gambetta remercie de nouveau les assistants, les prie de crier vive la République et non vive Gambetta ! « La République est personnifiée dans Gambetta » s'écrie un assistant. On félicite l'autorité préfectorale de son tact libéral. M. Gambetta propose en quelques mots cet exemple aux administrateurs hostiles à la République. « Si j'avais le temps, dit il en terminant, je vous démontrerais quels périls il y a pour notre société à vouloir persister à lui imposer une administration qui ne représente ni ses sentiments ni ses aspirations.

« C'est un grave sujet que nous traiterons peut-être dans notre prochaine entrevue. »

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

de la *France républicaine*

Paris, 28 septembre 1872.

Les journaux monarchistes sont naturellement enchantés de l'attitude de la commission de permanence et aujourd'hui encore ils adressent à ses principaux membres leurs très-sérieuses et très-vives félicitations. La *Patrie* trouve qu'il n'y a rien de plus légitime que d'empêcher les conseillers généraux de signer en dehors de leur session des adresses au président de la République.

D'autres nous annoncent que cette scène violente de Versailles n'est que le prélude d'une bataille en règle pour le retour de l'Assemblée, à propos de cette même affaire des adresses. « Il est certain, dit-on, que des interpellations seront adressées au gouvernement dès les premiers jours de la rentrée, principalement au sujet de la lettre de M. Chanzy à M. Thiers et de la réponse du président de la République. »

La chose, à vrai dire, ne nous paraît pas aussi certaine que le veulent bien représenter les journaux monarchiques. Nous croyons qu'ils se vantent un peu et font de loin les fanfarons. M. Thiers aurait vraiment trop beau jeu, et comme il pourrait donner carrière à sa verve contre les têtes turbulentes de la droite, qu'il a en d'autres circonstances si bien roulées et défrisées !

Mais ce qui est certain, et les journaux monarchistes n'ont pas besoin de nous l'apprendre, c'est que la droite considère la prochaine session comme la dernière et suprême campagne, dans laquelle il faudra vaincre ou mourir. Je ne relèverai pas certaines appréciations, d'après lesquelles M. Victor Lefranc aurait subi un échec véritable dans cette fameuse séance de la commission et serait prêt à remettre son portefeuille à M. Thiers. Ceci est évidemment trop opposé à la réalité des choses. M. Lefranc n'a jamais été plus jeune et plus vif que dans cette occasion. Il a été généralement approuvé de tous les gens sérieux. Ce n'est donc pas en ce moment-ci que l'honorable ministre de l'intérieur prendrait sa retraite, s'il est vrai qu'il eût eu, depuis quelque temps, cette idée.

M. d'Audiffert-Pasquier, beau-frère de M. Casimir Périer, a été fort mécontent, paraît-il, de la lettre républicaine que ce dernier a adressée au *Journal des Débats* M. d'Audiffret-Pasquier est le chef du groupe orléaniste le plus influent, il se pose en homme d'État, prétend diriger les affaires de son parti, et de fait il est en ce moment le seul orléaniste de quelque talent. Voilà donc M. d'Audiffret-Pasquier bien embarassé ! S'il reste orléaniste de fond et de forme, il ne sera pas réélu aux prochaines élections ! S'il va se rendre dans le centre gauche, il n'est plus un chef de poste ! M. Casimir Périer, M. Chanzy, bien d'autres passeront avant M. le duc Pasquier.

Le plan de l'honorable personnage était donc, à ce qu'il paraît, de faire acte d'adhésion au gouvernement de M. Thiers, mais à certaines conditions que M. Pasquier aurait tracées lui-même.

Le groupe orléaniste, M. Pasquier en tête, s'était imaginé que M. Thiers, pour obtenir leur appui, serait disposé à certaines concessions politiques et à l'abandon, par exemple, d'un ou deux ministères et d'un certain nombre de préfectures dans les mains de leurs partisans.

Hélas ! M. Casimir Périer a tout brisé. Il a fait de son adhésion à la République, non pas une affaire, comme on dit, mais un acte de loyauté et d'honneur. Voilà pourquoi M. d'Audiffret-Pasquier aurait écrit à son beau-frère M. Casimir Périer la lettre mordante dont on parle.

M. d'Aumale, revenu à Chantilly, réunit de nouveau ses fidèles. On assure que quelques-uns d'entre eux vont se rendre prochainement à Frohsdorff, auprès de M. le comte de Chambord, à l'occasion d'une grande fête qui doit être donnée pour célébrer l'anniversaire du « roi. »

Il paraît que le procès de M. Bazaine ne commencera pas encore au mois d'octobre, comme on l'avait dit. Les dossiers, les pièces, les documents s'amoncellent sans cesse ; les témoins succèdent aux témoins ; le cercle de l'affaire s'élargit à perte de vue, et on annonce aujourd'hui qu'il est encore impossible de fixer la date de l'ouverture des débats. On ajoute que le maréchal a de fréquentes indispositions, causées par l'état d'esprit fiévreux dans lequel il se trouve.

CHRONIQUE DE PARIS

TRIBUNAL DE BLANCPIGNON

PRÉSIDENT : Louis-Léonce-Désiré-Catulle DE BESACIA.
ASSESSEURS :
Jean-Pantaléon-Mabile DE VAUMORNÉ ;
Bénédict-Théodore DE CHAURENGSAUR.
MINISTÈRE PUBLIC : Hector-Achille-Alexandre-César MARTIAL.
L'ACCUSÉ : PACTEDEBORDEAUX.
L'HUISSIER : Virgilius-Balthazar DE LONGUENGRIL.
UN GREFFIER.
Cent gendarmes.

La grande salle du tribunal de Blancpignon. Boiseries Louis XV, plafond de Boucher, prétoire azur et or. Au fond de l'hémicycle fleurdelisé une jolie Justice demi-nue qui, les yeux bandés, pèse dans une balance dorée deux petits amours accroupis.

L'HUISSIER. — Vive le roi, messieurs !

LE TRIBUNAL. — Vive le roi !

CHAURENGSAUR. — Demandons les lumières d'en haut, messieurs !

LE PRÉSIDENT. — Demandez Chaurengsaur !... Gendarmes, amenez l'accusé (mouvement dans l'auditoire). Accusé Pactedebordeaux, répondez ! Votre âge ?

PACTEDEBORDEAUX. — Dix-neuf mois, mon président.

LE PRÉSIDENT. — Si jeune et si perverti ! Voilà où mène l'inconduite ! Vous avez pactisé avec les jacobins, votre front s'est ridé, vos cheveux ont blanchi, vos allures sont celles d'un actogénaire.

PACTEDEBORDEAUX. — M. le président, prenez pitié d'un vieillard qui a un pied dans la tombe !

L'HUISSIER LONGUENGRIL. — Accusez, tenez vous droit !

PACTE DE BORDEAUX. — Non, permettez-moi de m'asseoir.

L'HUISSIER. — Asseyez vous... M. le président, voulez-vous que j'offre un cordial à l'accusé ?.. Un verre de cognac ?

CHAURENGSAUR. — Des liqueurs fortes ! le trois-six des révolutionnaires !.. Jamais ! Huissier, apportez un verre d'eau de Lourdes !

PACTEDEBORDEAUX. — M. le président, je répondrai sans boire.

LE PRÉSIDENT. — Bien, votre domicile ?

PACTEDEBORDEAUX. — Mon président, j'habitais, bien malgré moi, je vous le jure, un cul de basse fosse où la lumière ne pénétrait jamais. L'humidité de la prison m'a donné des rhumatismes. Parfois je collais mon oreille à la porte de fer et j'entendais la foule irritée qui criait : « Pourris sur ta paille humide, fils « de la Prusse et de Napoléon III ! » Parfois aussi la clef du guichetier grinçait dans la serrure ; la porte s'ouvrait, des vieillards cravatés de blanc et décorés d'ordres oubliés m'entraînaient dans la campagne et m'attachaient solidement à la maîtresse branche d'un cerisier.

— Epouvante Versailles, me disaient-ils. — Et j'étendais mon bras endolori dans la direction de Versailles. — Maudis Paris ! — Et je maudissais Babylone ! — Terrifie Lyon ! — Et je levais mon pied débile sur Lyon. — Insulte les jacobins ! — Et je criais comme un paon les jours de pluie. — Puis les vieillards revenaient, se frottant les mains, pour me détacher, me mettre en voiture et me ramener au cachot. J'ai bien souffert, allez !...

L'HUISSIER LONGUENGRIL. — Accusé, voulez-vous que je vous récite des vers de quatorze pieds? Rien n'est consolant comme mes idilles; rien n'est fortifiant comme mes odes à la légitimité.

LE PRÉSIDENT. — Huissier, n'anticipez pas sur nos jugements... Accusé, répondez. Pourquoi avez-vous rompu votre ban ?

PACTEDEBORDEAUX. — Je n'ai pas rompu de ban, mon président ; j'ai voulu prendre l'air ailleurs que sur le cerisier ; voilà tout.

LE PRÉSIDENT. — Ces plaisanteries indécentes aggravent votre situation.

VAUMORNÉ. — Le tribunal pourrait soumettre l'accusé à la question du brodequin.

CHAURENGSAUR. — Ou à la question de l'eau !

PACTEDEBORDEAUX. — Je répondrai respectueusement au tribunal.

LE PRÉSIDENT. — A la bonne heure ! Accusé Pactedebordeaux, l'instruction établit, sur des témoignages dignes de foi, sur des preuves irréfragables : 1° qu'on vous a surpris à Paris, sous un berceau de l'Elysée, faisant le galantin aux genoux de la République ; 2° que vous avez écrit et fait écrire des lettres d'amour à ladite République ; 3° que vous avez eu de nombreux entretiens, tantôt dans l'intimité, tantôt par la poste, avec les parents et amis de ladite République ; 4° qu'un mariage a été clandestinement projeté, clandestinement préparé avec ladite République.

CHAURENGSAUR. — Sans dispenses de Rome ?

LE MINISTÈRE PUBLIC. — Sans dispenses de Rome.

CHAURENGSAUR. — Où sont les foudres célestes?

LE PRÉSIDENT. — Gendarmes, allez chercher les foudres !

PACTEDEBORDEAUX. — Mon président ma famille est assez riche pour payer les dispenses. Laissez-lui le temps de verser un petit solde de milliards, elle s'exécutera.

LE MINISTÈRE PUBLIC. — Le tribunal l'entend; l'accusé persiste dans ses criminelles résolutions. Il déclare qu'il épousera...

LE PRÉSIDENT. — Qu'en dites-vous, messieurs ?

VAUMORNÉ. — La question ! la question ! les traditions du bon temps !

CHAURENGSAUR. — Attendez ! attendez ! M. le président, ordonnez une neuvaine préalable. Je me charge de faire un miracle.

LE PRÉSIDENT. — Gendarmes, ramenez l'accusé à son cachot de Versailles... (Mouvement de pitié dans l'auditoire...) Je ferai évacuer la salle !

VOIX NOMBREUSES. — Evacuez vous-même !

CHAURENGSAUR. — Tonnez et grêlez, Seigneur, ils ne savent ce qu'ils font !

LE PRÉSIDENT. — Arrêtez les mutins ! M. le procureur... du roi, vous allez requérir séance tenante !... Et vous greffier, écrivez !...

« Attendu que ledit Pactedebordeaux ne témoigne aucun repentir et persiste dans sa coupable ingratitude, nous, président du tribunal de Blancpignon, par la grâce de Dieu et de S. M. Henri V, commandons et ordonnons qu'une commission de médecins aliénistes soit immédiatement constituée, à l'effet d'examiner, dans les neuf jours à dater d'icelui, l'état mental... »

LE GREFFIER. — Du tribunal ?...

LE PRÉSIDENT. — Signez lisiblement, greffier.

LE GREFFIER. — C'est fait.

JEAN MARCEL.

RETOUR DE LOURDES

Les journaux et les correspondances de Nantes nous apportent de curieux détails sur la rentrée dans cette ville des pèlerins de Lourdes. Ces pauvres gens s'attendaient à une rentrée triomphale. Le *Manuel des pèlerins de la ville et du diocèse de Nantes*, publié avec l'approbation de l'évêque, avait même annoncé qu'une grande procession partirait de la gare, enseignes déployées. Au dernier moment, le clergé n'a pas jugé prudent de donner suite à l'idée de cette cérémonie illégale, et les événements lui ont donné raison.

Le public de Nantes s'attendant, comme de juste, à la manifestation annoncée, s'était porté en foule sur le passage des pèlerins, les *palaudes*, comme on les appelle, du nom d'un coquillage bien connu. Ces derniers ayant entonné des cantiques et notamment le : « *Esprit saint, descendez en nous !* » la foule leur répondit aussitôt par la *Marseillaise* et l'*Hymne à Garibaldi*.

Le *Phare de la Loire* dépeint ainsi les revenants de Lourdes :

« Les pèlerins descendirent de vagon, la mine fatiguée par ce long voyage ; ils étaient tous chargés de divers objets de dévotion qu'ils rapportaient des Pyrénées, qui de bouteilles, qui de rosaires, qui de cœurs sanglants, consistant dans une croix et un cœur en flanelle rouge disposés sur une étoffe blanche, qui d'interminables chapelets en marrons d'Inde ou en liége taillés, qui leur entouraient le cou ou leur ceignaient les reins.

« Ce défilé tant soit peu étrange était accueilli par les éclats de rire de la foule goguenarde... Les cris de : *A Lourdes, les lourdauds* ! et des murmures bruyants autant que joyeux saluaient les pèlerins à leur passage et leur prouvaient que le bon sens public savait faire justice en riant des agissements sans portée du fanatisme aux abois.

« Une caisse, que l'on avait placée sur le siége d'une voiture, vint à tomber et se défonça ; il en sortit une quantité de cierges et de chapelets... éperdus et bénits, comme les chantres du *Lutrin*, et sur lesquels de violentes dévotes se précipitèrent pieusement pour les arracher des mains de quelques jeunes infidèles.

« Un pauvre enfant, qui ne se soutenait qu'au moyen de béquilles, revenait boiteux comme il était parti, malgré les prétentions curatives que le bigotisme spéculateur attribue à la fontaine de Lourdes. On ne pouvait songer sans un sentiment de pitié aux fatigues que de bonnes âmes avaient cru devoir imposer à cet enfant, pour la plus grande gloire de la superstition. »

Les choses se passèrent moins paisiblement à l'arrivée du troisième convoi. Il y eut échange de menaces entre les pèlerins et les habitants, et à plusieurs reprises, on en vint des paroles aux voies de fait.

« Il serait difficile, dit le *Phare de la Loire*, de préciser la part de responsabilité qui incombe aux uns et aux autres dans ces rixes regrettables ; toujours est-il que les pèlerins en général, et les prêtres en particulier, n'ont pas partout donné l'exemple de la modération la plus complète.

« Les premiers voyageurs arrivés dans la cour, furent accueillis par les cris de : *Les lourdauds*, chantés sur l'air des *Lampions*, et par des interpellations ironiques ; mais jusque là aucun acte de la part des manifestants ne pouvait paraître excessif, quand un prêtre de haute taille eut l'idée peu convenable de faire un pied-de-nez.

« Cette provocation imprudente n'eût pourtant eu aucune suite, si un paysan retour de Lourdes, qui suivait l'ecclésiastique, n'avait jugé à propos d'amplifier les actes de son pasteur, et ne s'était imaginé de frapper à droite et à gauche avec un parapluie de cotonnade rouge qu'il tenait à la main.

« Cette double attitude hostile fut le signal de la rixe : la foule insultée répondit. Le passage qu'elle avait laissé libre, pour la sortie des pèlerins, fut occupé et il y eut une poussée d'abord, puis un échange de coups. Une dame qui descendait de vagon, portant d'une main un petit paquet, de l'autre une bouteille d'eau de Lourdes, gesticulait avec fureur et menaçait tout le monde.

— Oui, criait-elle, vous êtes de la canaille ! Vive Lourdes ! vive Lourdes ! vive Lourdes !

« Au même instant, sa bouteille lui échappa des mains et se brisa en mille morceaux. Les témoins de cette scène piteuse se contentaient de hausser les épaules, en constatant ces suites si tristes et si ridicules à la fois d'une déplorable superstition.

« Les pèlerins, au lieu de continuer à sortir par la cour de la gare, voulurent rentrer en ville en suivant la voie ferrée jusqu'à la première barrière de bois, mais ils ne tardèrent pas à revenir sur leurs pas, en s'apercevant que la foule était partout aussi nombreuse.

« Enfin le bruit alla peu à peu en diminuant et les voyageurs purent gagner leur domicile à pied ou en voiture. Mais jusqu'à la place Duchesse Anne, les voitures étaient accueillies par les cris : *les lourdauds ! les lourdauds!*

« Il y a eu, nous le répétons, des torts réciproques. La foule s'était portée à la gare au-devant des pèlerins avec des intentions d'abord purement narquoises. Sans doute ces pèlerins avaient eu le droit d'aller à Lourdes et d'en revenir, mais la circulaire de l'évêque et les articles des journaux cléricaux et monarchistes de la ville, ayant donné à ce voyage le caractère d'une manifestation solennelle contraire aux tendances de l'esprit public dans notre ville, les curieux avaient peut-être le droit de leur côté dans une certaine mesure de témoigner leur opinion là dessus. »

Un correspondant estime que, malgré la leçon qu'ils viennent de recevoir, les bons apôtres de Lourdes ne manqueront pas de recommencer.

« Et voici pourquoi, dit-il, c'est que la plupart de ces pauvres diables sont des domestiques que leurs maîtres préfèrent envoyer à Lourdes plutôt que de s'y transporter eux-mêmes. Tout se transforme en ce siècle. On pèlerine maintenant par procuration. Autrefois on cherchait le salut; on cherche aujourd'hui l'effet.

Les zélés défenseurs du trône.

La dernière séance de la commission de permanence n'a pas fini de faire parler d'elle et messieurs les légitimards sont assez sérieusement jugés par tout le monde.

Le spirituel rédacteur de la *Journée au Corsaire* ne pouvait manquer une pareille occasion de dire son mot et il le fait ainsi :

« Mais comprenez-vous ce Martial Delpit ! Un véritable enragé !

« Tous ivrognes, à l'entendre, les conseillers généraux qui ne sont pas de son bord, n'opérant jamais, ne discutant jamais qu'*inter pocula*.

« Et quand cela serait ! Le crime est-il si grand ?...

« Ne vaut-il pas mieux se laisser aller à vider quelques flacons, que profiter, par exemple, de la cécité d'un vieil ami pour lui voler sa femme ?

« Augustin Thierry, votre illustre maître, monsieur Delpit, était plus indulgent que vous pour les faiblesses humaines. »

« Quant à de Kergolay, quant à de Mornay, quant à la Rochefoucault-Bisaccia, dame ! ceux-là je les comprends.

« Etant gentilshommes, ils doivent détester la République et regretter l'Œil-de-Bœuf. Ils sont dans la logique de leur naissance et de leur éducation. Bon sang ne peut mentir. Bon chien chasse de race. Songez quelle longue file d'aïeux les contemplent! Ils ne seraient pas contents, les aïeux, si de temps à autre leurs descendants ne faisaient montre de quelque zèle pour le service du roy. »

A côté de ces nobles personnages, il est quelques membres du parti du vieux trône, qui ont une illustration moins ancienne et qui n'en font que plus de bruit.

« Au ton superbe de sa lettre, à la façon dont il revendique ses droits, j'avais cru naïvement, dit le *National*, que M. Carayon-La-Tour était le descendant d'un preux des croisades. Il n'en est rien. L'honorable député de la Gironde est tout simplement le fils de son père, un habile marchand de vin, et qui a fait fortune dans les vignobles. Son frottement avec les légitimistes et l'accueil bienveillant que lui a fait M. le comte de Chambord comme à tous les autres visiteurs, a exalté *cette imagination méridionale*. M. Carayon-La-Tour est fermement convaincu aujourd'hui qu'il a *été dépouillé de ses privilèges par la Révolution*. Un Bordelais me disait : *C'est le père* Carayon, qui aurait été étonné, si on lui avait dit que son fils serait le porte-fanion des croisés. »

Un autre, dévoué à l'Eglise et au Roy et dont les ancêtres seraient joliment surpris de l'entendre appeler *baron*, c'est M. Chaurand.

Le *Réveil de l'Ardèche* dit que les habitants de l'Ardèche en général et de Paysac en particulier, pourraient dire aussi comme le Bordelais dont il est question plus haut : « C'est le papa Chaurand, fort honorable marchand de farines, rue Basse-Ville, à Lyon, en 1830, et entrepositaire d'eau-de-vie, qui aurait été étonné, si on lui avait dit que M. le baron Chaurand son fils, serait un des champions les plus forcenés du droit divin ?!?

ÉCHOS

Le *Tintamarre* aussi a son carnet bleu. Mais quel carnet, grands dieux ! Jugez-en :

Un transport d'amour n'est autre chose qu'un fiacre aux rideaux baissés.

On va aux eaux, c'est vrai, mais l'on revient toujours au vin.

Etant de forme ronde, un fromage, c'est du lait tourné.

— Et des preuves ?

— Je vous en défie !

— Pourquoi ?

— Parce qu'il n'en existe qu'une authentique irréfragable... et que celle-là...

— Et que celle-là vous l'avez volée au pauvre Florestan, n'est il pas vrai, honnête amie ?

— Volée ! interrompit Madeleine, devenue pourpre et tremblante. Puisque vous êtes si bien renseigné, vous n'ignorez pas qu'en m'emparant de ces papiers, j'ai agi non seulement dans l'intérêt de mes maîtres, mais encore dans l'intérêt même de M. de Morlac, et que j'évite ainsi d'effroyables malheurs.

Brindoie laissa bruire un rire insultant.

— Vous n'éviterez absolument rien, tendre bichette.

— Vous vous trompez, misérable ! Quand il sera temps, quand je pourrai le faire sans danger pour personne, je produirai cette lettre au grand jour...

— Vous ne l'avez donc pas brûlée ? s'écria le vieillard, dont les prunelles pétillèrent.

— Non, certes.

— Et... vous l'avez ici, sur vous.

— Que vous importe ?

Les lèvres de Brindoie se pincèrent, un tremblement nerveux agita ses mains crochues. Il regarda lentement autour de lui.

La salle ne recevait de lumière que par une étroite lucarne grillagée et percée à une grande hauteur ; les murailles étaient épaisses... Brindoie fut pris d'une tentation violente.

Il n'avait aucune arme, il est vrai. Mais ses doigts nerveux possédaient la vigueur d'un étau d'acier. De quoi s'agissait-il, en somme ? De serrer légèrement le cou de Madeleine ; trois minutes d'énergie, voilà tout.

Il pouvait ainsi et du même coup supprimer un embarrassant adversaire, lui reprendre la précieuse enveloppe et encaisser les trois mille écus d'or.

— Sans compter, se dit encore Brindoie, que je pourrai fournir ce soir un superbe sujet aux expériences de maître Fabricius. J'aime la science, moi, vive Dieu !... Et elle est très-bien constituée cette fillette !

Il essuya son front moite de sueur et fit un pas en avant.

XIII

OU BRINDOIE ÉCRIT UNE LETTRE SANS S'EN DOUTER

La figure de l'aventurier suintait si évidemment le crime, que Madeleine se sentit frémir ; cependant elle ne recula point. Sans changer d'attitude, sans faire un geste, sans baisser les paupières, elle le laissa venir.

Puis, quand Brindoie fut arrivé près d'elle, elle se croisa les bras et le regarda en plein dans les yeux.

Peut-être ce regard clair, ferme et brave en imposa-t-il au vieillard ; car, après une seconde d'hésitation, il détourna peu à peu le sien.

— La douceur d'abord, grommela-t-il.

Puis, tout haut, d'une voix rauque ;

— Ecoute, enfant !... Tu fais un métier de dupe. Non seulement ton dévouement à la famille de Thun n'empêchera pas la catastrophe, mais il te coûtera la vie, je t'en préviens. Renonces-y ; sois mon alliée.

Je te ferai si puissante et si riche que les plus nobles dames s'inclineront humblement devant toi.

Un éclair passa dans les prunelles de Madeleine. Elle parut réfléchir.

— Ne me tentez pas ! murmura-t-elle enfin.

— Oh ! oh ! pensa Brindoie, dont le visage contracté se détendit. Elle mord à l'hameçon... J'aime mieux cela, mille potences !

— D'ailleurs, objecta la jeune fille, à supposer que j'accepte... comment pourrais je être utile.

— En ne vous opposant pas à mes projets, en ne vous mêlant de rien, en me laissant conduire les choses.

— C'est facile.

— Seulement, reprit Brindoie qui s'épanouissait à vue d'œil, il me faudra un gage, vous comprenez...

— Un gage de quoi ?

— De votre sincérité.

— C'est juste.

— En conséquence, vous allez me remettre l'enveloppe que vous avez... empruntée à notre gentilhomme, plus ces trois mille écus d'or... que nous partagerons plus tard, bien entendu

— Moyennant quoi, dit Madeleine, vous promettez de nous enrichir tous les trois : vous, moi et M. de Morlac?

— Oui.

— Vous oubliez une chose, monsieur Brindoie.

— Laquelle?

— C'est que, comme vous avez confié au vicomte une partie de ce qui le concerne, il se passera de nous et s'enrichira tout seul.

— Me prenez-vous pour un innocent?... s'écria le vieillard. Le vicomte ne sera mis au courant de ses affaires que lorsqu'il se sera engagé, par un acte bien en règle, à m'abandonner la moitié de ses biens.

— Ainsi, vous n'avez encore rien dit à M. de Morlac ?

— Rien absolument. Je lui ai promis de faire sa fortune; quant aux détails, il les attend.

Madeleine se redressa triomphante.

— Voilà ce que je voulais savoir ! exclama-t-elle.

Et, montrant la porte à Brindoie.

— Maintenant, dit-elle, sortez !

Ce mot frappa l'aventurier comme un coup de massue. Un instant il en demeura étourdi.

— Ah ! cria-t-il enfin, tu m'as joué, coquine !

Il s'élança sur Madeleine. La jeune fille était forte ; elle se dégagea de l'étreinte, bondit en arrière, mit la table entre elle et le forcené ; puis, approchant de ses lèvres un sifflet d'argent suspendu à son cou, elle en tira un son prolongé.

Brindoie éclata de rire.

— Oui, appelle !... dit-il. Nul ne passe, nul ne t'entend... appelle ! tu seras morte avant qu'on n'arrive !

En même temps, avec une agilité extraordinaire, il sauta par dessus la table, et, dans son élan furieux, repoussa Madeleine jusqu'à la muraille, contre laquelle il l'adossa.

Il y eu dès lors, entre ce vieillard et cette enfant, une lutte acharnée, sombre, silencieuse. Ni l'un ni l'autre ne proféra un cri, car ils eussent craint tous les deux d'attirer M. de Morlac. Mais Madeleine se défendait comme une lionne; son cou ruisselait de sang, Brindoie essayant de la saisir à la gorge et la lui labourant avec ses ongles.

— Ah ! je t'étranglerai, vipère ! grondait-il.

Au milieu de ses lâches attaques, il effleura la poitrine de Madeleine et sentit sous ses doigts le froissement d'un parchemin. C'était la lettre, objet de tant de convoitises. Alors il ne se connut plus, et redoublant d'efforts, il tâcha d'arracher par lambeaux le corsage de son ennemie.

Celle-ci commençait à faiblir ; sous cet outrage, elle se ranima. Belle d'indignation, de pudeur révoltée, elle retrouva encore assez de vigueur pour échapper une fois de plus à l'infâme ; elle parvint même à donner un second coup de sifflet, plus aigu, plus désespéré que le premier.

Mais ce fut tout. A ce paroxysme nerveux succéda une invincible langueur ; elle pencha la tête, elle cessa de lutter.

Livide, écumant, l'aventurier se jeta sur elle et lui enveloppa le cou en poussant une exclamation sauvage.

Tout à coup deux mains de fer s'abattirent sur les flancs de Brindoie, lui coupèrent la respiration, le forcèrent à lâcher prise et le lancèrent presque évanoui à trois pas de là, sur les dalles.

Celui qui arrivait si à propos pour sauver la jeune fille portait la livrée des comtes de Thun. C'était un écuyer de Dolorès.

Chargé par elle d'accompagner en tous lieux Madeleine, il l'attendait dehors lorsqu'elle visitait sa maison de l'Enclos, et prenait patience en se promenant de long en large.

Brindoie ignorait, malheureusement pour lui, ce détail.

Ajoutons que l'écuyer Fritz, colossal et discret Alsacien qui, comme tous les serviteurs du comte, estimait et vénérait Madeleine, s'inquiétait peu et ne lui avait jamais demandé le motif de ces stations en ce logis mystérieux.

Au premier coup de sifflet, Fritz avait vaguement prêté l'oreille. Le sifflet, à cette époque, remplissait le même office que la sonnette de nos jours, et rien, par conséquent, n'était plus commun que son bruit. Au deuxième coup seulement, l'écuyer avait reconnu d'où provenait le son et s'était hâté d'accourir.

— Guel est ce bardigulier ? s'informa-t-il en son jargon tudesque, tout en enfonçant son lourd genou dans la poitrine de Brindoie.

— Je l'ignore, répondit la vaillante fille. Quelque bandit, probablement, voleur de son métier et assassin par occasion. Je l'ai trouvé crochetant ce coffre.

Fritz, avec un sourire paisible, tira de sa gaîne une de ces armes moitié dague, moitié poignard, que l'on désignait sous le nom de miséricordes, et il en appaya la pointe sous le menton de l'aventurier.

— Ne le tuez pas, mon bon Fritz ! intercéda la jeune fille qui reprenait haleine et rajustait sa magnifique chevelure fauve, dénouée pendant le combat. — Je ne veux pas de sang ici.

— C'est chuste, cela salirait, fit naïvement l'Alsacien, che fais aller le saigner dehors !...

— Non ; j'ai mon idée sur ce misérable.

— Ah ! pon !

— Bâillonnez le et liez-lui les membres solidement.

— Che gombrends... Fous foulez le lifrer aux serchants? Fous afre raison, matemoiselle. Ce qui gonfient le mieux à ce caillard-là, c'est le chipet !

A ce mot de gibet, quelque défiguré qu'il pût être par l'accent de l'excellent Fritz, Brindoie sauta comme une carpe au soleil.

Fritz fit peser un peu plus son genou, puis détacha son écharpe et la déchira en deux parties. L'une servit à garotter les jambes de Brindoie, l'autre à lui lier les mains derrière le dos.

Brindoie redevint une masse inerte. Ses yeux fermés, ses mâchoires convulsivement serrées lui donnaient l'aspect d'un cadavre.

Fritz alors prit le mouchoir de Madeleine, le roula en un tampon et bâillonna l'enragé bonhomme.

— Là ! fit-il. Foilà le marmot emmailloté ! Où le gougerons-nous ?

— Chargez le sur votre épaule et venez.

L'écuyer obéit. Elle le conduisit dans un étroit cabinet, sans air ni lumière, qui faisait face à la salle basse. Là, Fritz se débarrassa de Brindoie, en le jetant, comme un paquet, dans un coin.

— Merci, mon cher Fritz, dit Madeleine. A présent, retournez m'attendre dehors ; je ne tarderai pas à vous rejoindre.

(A suivre.)

Le vrai théâtre de la Tour-d'Auvergne, c'est le théâtre de la guerre.

Il ne suffit pas de faire le bien, il faut le bien faire.

Il y a des gens qui sont embarrassés pour faire quelque chose de neuf. — Moi, je lui mets la queue en l'air ; ça fait un six.

Une pièce de drap contient plusieurs pantalons et une pièce de vin beaucoup de culottes.

La naissance des enfants se déclare par-devant les *mères*.

Trois emprunts à *Pique-Nique* de *l'Evénement* :

Voici un fragment de dialogue, authentique et bien nature, entendu dans un tribunal, et qui pourrait servir de modèle à ce qu'on appelle le sentiment des nuances.

Le président (au plaignant). — Dites-nous, monsieur, le préjudice que *cet individu* vous a causé.

Le plaignant. — Monsieur le président, ce préjudice a été entièrement réparé.

Le président. — Alors, *Monsieur* ne vous doit plus rien !

LE CHARCUTIER, LE PIED TRUFFÉ ET LE FILOU

Fable

Un charcutier pansu, bien étoffé,
Auquel un chapardeur volait un pied truffé,
Happa le gars en appelant la garde.
— Lâchez-le, dit Gavroche en fumant sa bouffarde ;
Pour un malheureux pied !...
Je connais ces filous,
De ma sévérité je ne veux rien rabattre.
Laissez-leur prendre un pied chez vous,
Ils en auront bientôt pris quatre.

Une épitaphe copiée au cimetière Montparnasse :

A mon amie.
Ici repose
JEANNE-AGATHE-ROSE B...
dite : LA VIERGE PHÉNOMÈNE
bien connue pour sa beauté et son bon cœur
Elle pesait 540
Son véritable ami ne s'en consolera jamais
Ainsi soit-il.

Un mot d'Armand Gouzien :

On parlait, hier, d'un personnage qui, sous le régime dernier, jouissait de convictions politiques largement subventionnées.

Quelqu'un le défendait énergiquement et disait :

— C'est une calomnie ; et je vous assure que le ciel n'est pas plus pur que le fond de son cœur.

— Le fond secret, alors ?

Mme X. est veuve, jeune et jolie.

Pardon, ce n'est pas ma faute si cela ressemble à une mise en scène du Gymnase.

Elle est entourée comme de raison de galants qui l'accablent de déclarations.

Hier encore un d'eux tombe à ses genoux.

— Relevez-vous, monsieur. Vous voudriez m'épouser, dites-vous ?... Vous ne pourriez en ce cas que deux choses : ou me faire oublier mon premier mari, c'est ce que je ne veux pas, ou me le faire regretter, et j'aime croire que ce n'est pas ce que vous voulez.

Le galant n'a point trouvé à répliquer.

Est-ce une coquille, ou une « erreur volontaire » d'un compositeur moins « lourdaud » que son journal ?

Une feuille des plus cléricales imprime aujourd'hui cette phrase :

« Nous engageons ceux de nos lecteurs qui ne retiennent pas des occupations de première nécessité à se faire inscrire pour le pèlerinage de *Bourdes* ». (*Le Rappel.*)

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Session d'août 1872

Séance du 17 septembre 1872.

PRÉSIDENCE DE M. CARLE.

(Suite).

Vote du répartement entre les deux arrondissements de Lyon et de Villefranche, tel qu'il est inscrit plus haut.

Messieurs,

Il est d'usage qu'en votant le répartement entre les arrondissements, le conseil général rappelle par un vote collectif les centimes additionnels dont nous sommes grevés et qui figurent dans l'établissement de nos feuilles d'impôt.

Nous donnons ici l'exposé de tous nos centimes additionnels.

1° Pour les dépenses ordinaires, sur les contributions foncière, personnelle et mobilière. 0 23 cent.
Sur les quatre contributions directes. 0 01
2° Pour les dépenses du service vicinal 0 07
3° Pour les dépenses de l'instruction primaire 0 03
4° Pour les dépenses du cadastre (ce qui pourra être disponible dans le budget rectificatif da 1872), budget extraordinaire.
1° Impôt extraordinaire d'après la loi du 23 juillet 1872 ...... 0 12
2° En vertu de la loi du 15 mai 1869, pour le chemin de fer de Lyon à Montbrison 0 03
3° En vertu du décret du 16 novembre 1870, pour le remboursement de l'emprunt de trois millions, destiné à l'organisation de la garde mobilisée... 0 05
4° En vertu du décret du 7 décembre 1870, pour le remboursement de l'emprunt de 1,800,000 fr. destiné aux batteries départementales 0 03

5° Enfin, il y aurait lieu de voter, conformément à l'article 11 de la loi du 4 septembre 1871, sur les produits des centimes départementaux ordinaires et extraordinaires, pour leur participation à la formation du fond de non valeur, un centime par franc de produit, en ce qui concerne les contributions foncière, personnelle et mobilière, et trois centimes par franc, en ce qui concerne la contribution des portes et fenêtres.

Tels sont, messieurs, les centimes qui viennent s'ajouter au principal de nos impôts indirects. D'après les lois de finance, le conseil général doit annuellement reproduire son vote sur les centimes additionnels. C'est ce vote que nous vous demandons, comme complément de celui que vous venez d'accorder au répartement des impositions directes entre les deux arrondissements de Lyon et de Villefranche.

Le vote des centimes additionnels, énumérés plus haut, a lieu à l'unanimité des voix.

Situation du département.

M. Millaud, rapporteur, donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

L'article 56 de la loi du 10 août 1871, impose aux préfets l'obligation de rendre compte au conseil général de la situation du département, et de l'état des différents services publics. Déjà sous l'empire, des ... précédentes, une circulaire ministérielle de 21 ... 1861 avait demandé au préfet l'accomplissement de ce devoir.

Nous n'aurions, messieurs, qu'à donner acte à l'autorité préfectorale de sa communication, si votre commission du budget ne m'avait chargé d'exprimer le regret que ce document fût aussi bref et aussi complètement muet sur diverses questions d'un intérêt de premier ordre [illegible] parlement sans prétendre dicter à l'administration aucun mode de compte rendu, votre commission croit cependant pouvoir réclamer pour une session prochaine, un exposé moral d'autant plus complet de la situation du département, qu'elle paraît moins connue dans le pays.

Tel qu'il est, vous avez tous sous les yeux le rapport préfectoral sur la situation du département, je n'ai ni à le relire, ni à le commenter. Votre commission m'a chargé seulement d'appeler votre attention sur un point auquel j'arrive immédiatement.

On lit aux premières lignes de l'exposé de M. le préfet :

« Cette situation est beaucoup moins embarrassée qu'on aurait pu le craindre après une guerre désastreuse, qui nous a imposé des sacrifices considérables. Cependant, deux faits particuliers ont menacé de la compromettre, en ce qui concerne l'exercice courant. Le premier est dû au défaut de versement dans la caisse départementale de la somme de 262,000 fr., que les hospices de Lyon devaient fournir pour leur part contributive dans la dépense annuelle du service des Enfants assistés, comme représentant le produit des dons et legs spéciaux faits à ces établissements en faveur de ces malheureux enfants ; et le second au refus fait par la commission administrative de la caisse des dépôts et consignations de prêter au département la somme de 280,000 fr. »

Vous auriez pu vous émouvoir, à juste raison, de ce refus de prêter au département par la caisse des dépôts et consignations, une telle affirmation pure et simple devait laisser croire au mauvais état de nos finances ; nous avons voulu être éclairés sur le sens des paroles de M. le préfet du Rhône.

Nous connaissions la prospérité de nos finances ; nous nous savions assez riches pour n'avoir point à recourir aux emprunts pour lesquels le département est autorisé ; nous avions constaté avec satisfaction que nous pourrions bientôt, si nous le jugions utile, diminuer les charges qui pèsent sur les contribuables (v. rapport 97, p. 349). Nous avons donc voulu savoir la vérité sur le refus de la caisse des dépôts et consignations, et nous n'avons pas tardé à découvrir qu'il n'y avait, dans ce fait, rien de particulier au département dont les intérêts nous sont confiés.

Voici en effet la circulaire adressée par le M. le ministre de l'intérieur à M. le préfet qui aurait dû être rappelée dans l'exposé duquel nous nons occupons :

« Versailles, le 15 janvier 1872.

« Monsieur le préfet,

« M. le directeur général de la caisse des dépôts et consignations vient de m'informer que, d'après une délibération prise par la commission de surveillance, vu l'insuffisance des fonds disponibles, le service des prêts, que la caisse des dépôts et consignations est dans l'usage de faire aux départements et aux communes, se trouve arrêté pour un temps indéterminé.

« M. le directeur général ajoute que cette mesure ne sera pas applicable aux emprunts, au sujet desquels la commission de surveillance a émis un avis favorable, ni à ceux consentis par la caisse des dépôts et consignations, et non encore réalisés.

« Veuillez faire connaître immédiatement ces dispositions aux administrations municipales de votre département, et m'accuser réception de la présente circulaire.

« Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« *Le ministre de l'intérieur,*

« CASIMIR PÉRIER. »

Acte est donné à M. le préfet de cette communication.

Dépense de l'instruction primaire.

M. Feuillat, rapporteur, donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

Avant d'aborder la partie matérielle du budget rectificatif de l'instruction primaire, votre commission a le devoir de vous faire connaître son sentiment sur l'enseignement primaire en général. C'est ainsi, du reste, que l'administration a compris l'étude de cette importante question, car elle fait précéder ses propositions budgétaires d'un exposé de la situation de l'enseignement primaire dans notre département. Nous la suivrons sur ce terrain avec une satisfaction bien vive, car c'est le moyen de manifester notre pensée, nos vues et nos désirs que vous avez exprimés déjà deux fois, en demandant l'instruction gratuite, obligatoire, laïque.

Nous aurons, dans cet examen, l'occasion de donner notre avis sur certaines mesures prises dans plusieurs communes du département, et qui ont vivement ému la population ; nous apprécierons aussi la valeur des motifs invoqués pour justifier ces mesures, ainsi que des moyens employés pour vérifier, en dehors du suffrage universel, les aspirations des pères de familles qui en ont été le principal prétexte.

Nous suivrons, dans cette étude, l'ordre adopté par l'administration pour son exposé préliminaire de la demande de crédit, et que vous trouverez à la page 311 des rapports de M. le préfet.

1er PARAGRAPHE.

« Les questions qui se rapportent à l'enseignement « primaire, ont pour les pères de famille, pour les « communes et pour l'Etat, une extrême importance « à raison des intérêts divers, les uns d'ordre moral, « les autres purement administratifs qui s'y trouvent « liés. »

Ces questions ont une importance encore plus grande pour le pays, pour la République, pour la société.

On invoque toujours le droit du père de famille, signalant comme supérieur à tous autres, ce prétendu droit de disposer de son enfant d'une manière absolue, matériellement et intellectuellement. Nous repoussons tout d'abord cette doctrine contraire à toute organisation sociale, qui permettrait au père de difformer physiquement l'enfant, et de lui enseigner l'immoralité ou le vol.

Nous qui cherchons l'ordre social par le devoir de tous envers tous, par les droits de chacun, sans autres limites que les droits d'autrui, nous disons :

Les citoyens qui vivent sous une même loi, doivent conserver la liberté individuelle qui leur est garantie par tous ; mais cette liberté a pour limites l'intérêt de tous qui ne peut être compromis par un seul : l'homme en société a des droits comme individu et des devoirs envers tous ses concitoyens, *tous pour un, un pour tous*, la belle devise de nos voisins.

L'ignorance est une lèpre sociale, mais curable. Quand l'ignorance envahit et possède un peuple, ce peuple cesse de progresser, il rétrograde et meurt.

Une nation a le droit de se défendre contre l'ignorance, chacun des citoyens qui la compose a le devoir, dans l'intérêt de tous, supérieur aux intérêts d'un seul, de contribuer à la faire disparaître : et quand, à cette plaie honteuse, il s'agit d'appliquer le caustique de l'instruction, non seulement nul ne peut s'opposer au remède, mais encore prétendre limiter son action.

Un père de famille, ou des pères de famille n'ont pas le droit de faire des ignorants, de laisser leurs enfants dans l'ignorance ; la société, la nation dont ils font partie, ne peut souffrir cette gangrène, et pour le salut de tous comme en temps d'épidémie, elle a le droit et le devoir de l'arrêter par l'instruction, malgré la résistance des infectés.

Les questions de l'instruction primaire intéressent donc le corps social tout entier ainsi que chacun de ses membres ; certains de ces intérêts sont évidemment d'ordre moral, mais nous n'avons pas compris les intérêts purement administratifs dont on nous parle, autrement que dans le but de s'assurer des employés capables.

2e PARAGRAPHE DU RAPPORT.

« Ces questions soumises à l'examen de l'Assem« blée nationale, auront, bientôt sans doute, leur « solution dans une loi nouvelle sur l'instruction « primaire, appropriée aux besoins actuels et aux « aspirations libérales qui réclament, à notre épo« que, de larges satisfactions. »

On nous promet la solution des questions de l'instruction primaire par une législation nouvelle ; nous avons donc le devoir de formuler ici, au nom de nos électeurs, la manière dont nous entendons que ces questions soient résolues,

Nous attendons demander mieux qu'une appropriation aux besoins actuels, et qu'une satisfaction plus ou moins larges aux aspirations de notre époque.

Après les désastres qui ont écrasé notre patrie, désastres causés par l'énervement de vingt années de dépotisme et le relachement qu'elles ont produit dans les institutions progressives, pour régénérer notre pays, il faut autres chose que de simples aspirations à des destinées meilleures : il faut des volontés inébranlables énergiquement manifestées.

3e PARAGRAPHE DU RAPPORT.

« La législation en vigueur n'accorde aux com« munes qu'un droit d'avis, relativement au choix « de la catégorie d'instituteur qui doit appelée à « diriger les écoles communales. Plusieurs commu« nes importantes cru, à tort, que les événements « de 1870 avaient eu pour effet d'abroger les lois « sur l'instuction primaire, et se sont placées sous « ce rapport, dans une situation extra-légale fé« cond en difficultés de toutes sortes. »

On nous parle de législation en vigueur, nous avons dû consulter ce monument qui commence à la loi du 15 mars 1850 pour arriver à loi du 10 avril 1867, en passant par le décret-loi du 9 mars 1852, la loi du 14 juin 1854 et celle du 21 juin 1865, sans compter, les instructions nombreuses des ministres, explicatives et interprétatrices des textes, donte la clartée a sans doute besoin de ce complément.

Ce système combliqué est ce qu'on nomme la législaton, il était en vigueur, à ce que nous dit l'administration, avant les événements de 1870. Eh bien ! nous devons lui faire connaître que cette législation n'était pas du tout en vigueur, du moins pour l'une des communes du département, la commune de Lyon ; que les lois gênantes étaient mises de côté sans réclamations aucunes de l'autorité compétente ; il suffisait de connaître le but, la fin, qui n'était pas d'élever le niveau de l'enseignement, pour pouvoir travailler *ad majorem dei gloriam* sans craindre les poursuites des ardent fonctionnaires de l'Académie.

Voici en peu de mots quelle était la situation des écoles primaires à Lyon, avant le 4 septembre 1870.

L'élément cogréganiste était représenté par 63 écoles (filles et garçons) recevant de la ville une subvention annuelle de 271,000 fr. ; l'élément laïque par 48 écoles dites mutuelles, par 2 écoles israélites et par 5 écoles protestantes, recevant entre elles une subvention de 176,000 fr.

Les 48 écoles mutuelles étaient administrées par une société particulière, que la tolérance du pouvoir central avait encouragé dans un sentiment d'autonomie tel que dès l'époque de sa formation, et surtout depuis le 1er janvier 1853, cette société agissait exclusivement par elle-même, sans se préoccuper en aucune façon de l'intervention compétente (*lois et académie*).

Fondée le 23 octobre 1828 et autorisée par ordonnance royale en date du 15 avril 1829, la société d'instruction primaire du Rhône a pour but principal d'assurer à Lyon l'établissement d'une ou plusieurs écoles primaires gratuites d'enseignement mutuel, par la méthode Lancastrienne avec toutes les améliorations dont elle est susceptible.

Cela se passait sous la Restauration, par les soins d'une société de citoyens convaincus des dangers que l'ignorance faisait courir à la société, et réagissait à cet effet contre le congréganisme.

Seule la composition du bureau du conseil d'administration de catte société démontre évidemment les larges proportions de ses empiétements sur les prérogatives académiques.

La suite à demain.

CORRESPONDANCE COMMERCIALE

Marseille, le 28 septembre

La loi de surtaxe de pavillon votée par l'Assemblée de Versailles, on ne saurait le nier, a porté un certain coup au mouvement maritime de notre ville. Ainsi les navires hellènes, qui venaient jadis en très-grand nombre dans notre port, commencent à le déserter, et cherchent à s'ouvrir de nouveaux débouchés dans l'Afrique occidentale et dans l'Amérique du Sud. Il est vrai de reconnaître qu'un grand nombre de navires grecs voyagent sous le pavillon russe qui n'est pas soumis, comme on le sait, à la surtaxe de pavillon. Mais, on doit reconnaître que la loi en question n'est pas faite pour favoriser l'avenir maritime de notre port. D'autre part, les navires anglais venant des possessions anglaises en Europe sont également frappés par la loi et préfèrent par suite prendre la voie de Brindisi.

C'est là un état de choses dont les conséquences sont déplorables pour notre ville.

Il n'est pas jusqu'au petit commerce, à la petite industrie qui ne souffre entièrement de cette situation. La colonie anglaise, en effet, qui jusqu'ici était assez importante dans notre localité, a complétement disparu et a tari par suite la source d'un grand nombre de bénéfices pour notre petit commerce.

Marseille, en somme, traverse un état de malaise et de souffrance qu'elle n'avait jamais connu jusqu'ici.

Il est impossible que le gouvernement ne revienne pas sur ses dernières lois et ne se préoccupe point de la fâcheuse situation qui nous est faite et qui est, d'ailleurs, sans profit pour les finances de la République.

Voici le résumé du mouvement commercial de la semaine :

Le marché aux blés s'est parfaitement soutenu pendant la semaine, quoique les affaires aient été peu nombreuses.

Les principaux marchés des départements cotent des prix très-élevés. Tout l'intérêt commercial se porte en ce moment sur les farines ; presque partout elles sont recherchées et obtiennent facilement une nouvelle hausse.

La situation générale des cafés, sur les principaux marchés de l'Europe, est dans une position indépendante. Les avis du Brésil étant contradictoires, le commerce n'opère qu'avec hésitation et arrête toute spéculation.

Le total des existences aux docks, tant à l'entrepôt qu'à la consommation, s'élève au chiffre de 22 mille 37 colis, pesant ensemble 1,184,988 kil.

Sur notre marché aux sucres, la position, pendant cette huitaine, n'a pas subi de grands changements. La semaine s'est terminée, en somme, avec une tendance à la baisse.

La hausse des colzas, à Paris, a produit cette semaine, sur notre marché aux graines oléagineuses, un mouvement très-actif qui a entraîné la hausse. Les sésames Coromandel ont donné lieu à d'importantes affaires, aux prix de fr. 48 50 pour le disponible et de fr. 49 pour le livrable.

D'après les derniers avis, notre marché en huile de pétrole continue à être bien tenu sans beaucoup d'affaires.

La hausse sur les tourteaux a fait de nouveaux progrès ; les arachides et les ravisons ont été très-demandés cette semaine, et il y a tout lieu de croire que le stock ne sera pas suffisant pour satisfaire la consommation importante des semences.

Par suite de la hausse des huiles de graines, les vendeurs pour les savons ont élevé cette semaine leurs prétentions et ne veulent plus céder au prix de la cote.

Il ne s'est rien fait ou peu d'affaires en disponible aux anciens prix ; mais il faudrait payer aujourd'hui 1 ou 2 fr. plus cher par 100 kil. la marchandise disponible, et 2 à 3 fr. à livrer.

Laines. — Les demandes de la fabrique ont encore provoqué pendant la semaine des affaires assez importantes. Les prix se maintiennent très-fermes, néanmoins certaines qualités, telles que les Andrinople et Radosto, ont légèrement fléchi.

Nos mérinos de Russie, sous l'influence des bonnes nouvelles que l'on a toujours de la vente de Londres, se sont liquidés en grande partie cette semaine à de bons prix.

Des arrivages très-importants en laine de Bagdad nous indiquent une qualité supérieure à celle de la dernière campagne.

Notre stock s'élève à 34,492 balles.

Cotons. — Le marché continue à être très-calme. Les avis des marchés régulateurs arrivent toujours froids et les ventes sur notre place continuent à être à peu près nulles. Les arrivages jusqu'à ce jour s'élèvent au chiffre de 65,593 balles contre 65,875 en 1871.

Soies et cocons. — Le marché est toujours calme. La fabrique n'ayant pas de débouché pour ses produits ne passe aucun ordre à notre place. Les détenteurs maintiennent néanmoins leurs prétentions avec beaucoup de fermeté.

On assure que cette année la mode délaissera les soieries en faveur des lainages.

Les arrivages de cocons ont été très-importants pendant la semaine qui vient de s'écouler. Le stock se chiffre par 300,000 kil. environ.

Les *déchets* ne donnent lieu qu'à des opérations insignifiantes qui n'ont aucune influence sur les prix.

Voici le relevé des opérations de la condition des soies de Marseille du 21 au 27 septembre :

Ballots conditionnés, 64 dont 18 Levant, 4 Chine, 1 Japon, 41 échantillons, du poids total de kil. 1,809 62.

Ballots pesés, 20, dont 9 Levant, 11 Chine, du poids total de kil. 1456 51.

Le nombre des opérations de titrage a été de 28.

Le nombre des essais de cocons a été de 25.

CHRONIQUE RÉGIONALE

LYON ET LE RHONE

Depuis fort longtemps, il est question de rendre, à la ville de Lyon, l'hôtel de ville qui est sa propriété, et de loger ailleurs le préfet et ses bureaux.

De regrettables attermoiements ont empêché, croyons-nous, les propriétaires de rentrer dans leur propriété. Cette réintégration aurait eu lieu depuis longtemps si, au lieu et place de la ville, MM. Pascal et Cantonnet avaient eu pour propriétaire un des abonnés des journaux dits honnêtes.

Ces journaux sont assez embarrassés aujourd'hui : prendre parti pour le préfet, c'est le jeu — côté politique ; mais nier aux propriétaires le droit de disposer de leurs immeubles, c'est créer un fâcheux antécédent, — côté des abonnés.

Les gaillards s'en tireront avec des injures à l'adresse de la République, des républicains et, tout naturellement, du conseil municipal.

Quant à nous, la présence du personnel préfectoral dans des bâtiments appartenant à la ville, nous rappelle la fable de La Fontaine qui a pour titre : *La lice et sa compagne.*

Ainsi qu'on l'a dit, M. le préfet est invité à se loger aux frais de qui il appartiendra, mais ailleurs que dans l'édifice municipal.

Voici le texte de la lettre qui lui a été adressée à ce sujet :

« Lyon, le 24 septembre 1872.

« Monsieur le préfet,

« Malgré le départ qui s'est produit, ensuite de la révolution du 4 Septembre 1870, entre la préfecture et la municipalité reconstituée, la majeure partie de l'hôtel de ville est demeurée affectées aux services de la préfecture, et c'est à peine si la ville de Lyon a pu trouver à y installer les divers bureaux de la mairie centrale. Une pareille situation, justifiée à l'origine par les préoccupations communes, ainsi que par le concours simultané que les deux administrations trouvaient dans leur voisinage pour travailler de concert à l'œuvre de la défense nationale, ne pouvait et ne devait être que provisoire.

« M. Pascal, votre prédécesseur, l'avait compris ainsi, puisqu'il avait provoqué, du conseil général, une décision tendant au transfert des bureaux de la préfecture et du logement du préfet dans un édifice séparé et acquis ou loué au moyen des ressources départementales.

« D'autre part, le conseil général, comprenant qu'une double question de dignité pour le département et d'intérêt politique est attachée à l'issue d'une pareille négociation, travaille à étudier et à préparer un projet dans ce sens.

« Le point où en est déjà arrivé l'examen de l'affaire, l'entente des deux parties, enfin la considération des avantages financiers et administratifs qui doivent résulter pour la mairie, d'une prompte adoption de ce projet, tout m'invite à vous saisir directement, monsieur le préfet, de la question ainsi engagée, et à solliciter votre intervention personnelle et justement intéressée pour en hater la solution.

« La ville de Lyon dépense en effet près de 35,000 francs pour loger et installer, en dehors de l'hôtel de ville, les quatre importants services de la voirie municipale, de l'architecture, de l'octroi et de la recette municipale. L'éloignement de ce dernier service oblige même le bureau de la comptabilité de la mairie centrale à tenir doubles écritures des opérations en recettes et dépenses affectées par la caisse, ce qui nécessite un surcroît de travail et de personnel.

« Enfin, nos archives communales, si riches, si précieuses et si intéressantes, occupent dans une partie écartée et presque inaccessible de l'hôtel de ville un emplacement où, en cas d'incendie, il deviendrait matériellement impossible de les préserver.

« C'est pour remédier à cet état de choses dont l'inconvénient grave et complexe ne saurait ne pas nous frapper, mes collaborateurs et moi, que l'administration municipale désire vivement rentrer en possession de l'entière disposition d'un édifice aussi essentiellement municipal que l'est l'hôtel de ville.

« La population sera évidemment satisfaite de cette appropriation nouvelle qui, tout en réalisant une importante économie dans les dépenses de la ville, doit imprimer à l'étude et à la solution des affaires administratives une marche plus rapide et plus rationnelle.

« Tel est le résultat prochain et définitif que je viens aujourd'hui revendiquer auprès de vous.

« En conséquence, je vous prie, monsieur le préfet, de pourvoir d'ici à la fin de l'année courante à l'installation des bureaux de la préfecture dans d'autres bâtiments que ceux de l'hôtel de ville, de façon à laisser à la mairie de Lyon, dès le premier jour de l'année prochaine, la libre disposition de cet édifice.

« Veuillez agréer, etc.

« *Le maire de Lyon*,

« Signé BOUCHU, adjoint. »

On nous demande l'insertion de la lettre suivante, adressée au *Journal de Lyon* :

Lyon, 28 septembre 1872.

Monsieur le rédacteur en chef du *Journal de Lyon.*

Vous dites, dans votre numéro de ce jour, qu'à une séance du conseil d'arrondissement, un de ses membres aurait demandé des *séries de révocations.*

Ce que vous avez avancé là EST FAUX, et nous donnons à votre assertion le DÉMENTI le plus formel et le plus énergique.

Celui qui vous a donné ces renseignements est un VIL CALOMNIATEUR que nous vous sommons de nommer.

Et vous, monsieur, d'après le triste rôle que vous jouez là, vous devez avoir une idée bien mesquine de ce qu'on appelle la loyauté et la dignité de l'écrivain.

Nous demandons l'insertion de cette lettre dans votre plus prochain numéro.

Pour le conseil d'arrondissement :

Le président, FAVIER.

L'un des secrétaires, CHAPITET.

L'un des secrétaires, MOUGEY.

ROSENFELD.

M. le général Bourbaki, qui doit faire sa déposition dans l'affaire Bazaine, est en ce moment à Paris.

Les journaux annoncent que le général et Mme Bourbaki ont dîné samedi à l'Elysée.

Le grand festival d'hier avait amené une foule énorme d'étrangers dans notre ville. Les gares recevaient, à chaque instant, des milliers de visiteurs.

La fête a été splendide et le défilé des quarante et une sociétés chorales et instrumentales était réellement curieux à voir.

Après les exercices du concours qui ont eu lieu dans les différentes parties de l'exposition, les sociétés ont assisté à la fête de nuit qui était merveilleuse.

Nous avons reproduit, hier, une lettre très-sage et très-sensée de M. P. Didier, l'artiste dramatique, et qui fait honneur aux sentiments de respect que professe son auteur pour le public.

Nous n'avons pas attendu à aujourd'hui pour savoir combien M. Danguin fait facilement litière des obligations que lui impose le privilége dont il fait un si regrettable usage.

Depuis un mois, la salle du Grand-Théâtre est tombée aux mains des étrangers qui visitent Lyon et son Exposition, et les recettes atteignent à des chiffres qui rappellent — à la caisse, — les beaux jours des troupes sérieuses. Tout ce que la direction avait pu perdre l'an dernier, — par sa faute, — elle l'a regagné et au-delà, et cela avec les jolis éléments de troupe d'opéra que l'on sait et sans troupe de comédie.

A l'endroit de M. Danguin, l'administration municipale a été plus que répréhensible, ce n'est pas un vote de blâme qu'on lui doit, c'est un verdict de culpabilité.

Ceci dit, et sans entrer, pour le moment, dans la question des débuts, qu'avec son système la direction pourrait faire faire à Vaise ou à Vienne en Dauphiné, parlons un tantinet des racontars de théâtre.

On dit, un peu partout, qu'il s'est engagé un procès au moins bizarre, et en tous cas sans précédents, entre M. Danguin, l'autocrate du Grand-Théâtre et un fonctionnaire de son administration.

Il s'agirait du renvoi de M. le chef de claque qui, d'applaudisseur se serait, avec sa bande, transformé en critique juste mais sévère, et aurait sifflé à outrance certains artistes qui lui devraient leur insuccès. On ajoute que le même jeu employé à l'égard d'une dame n'aurait pas réussi, ayant été combattu par une contre-mine, mais qu'à la suite des plaintes d'un couple important, on n'aurait rien trouvé de mieux que le congédiement du chef de claque devenu chef d'orchestre d'une société de merles.

Mais voici où la chose se corserait d'un intérêt assez original ; le fonctionnaire de la claque affirmerait qu'en changeant de rôle il ne fait qu'obéir à des instructions de son supérieur.

Il demande donc au tribunal de commerce de lui allouer des dommages et intérêts pour le tort qu'on lui fait en le privant de son emploi.

Puis enfin, on dit encore que les artistes refusés, s'appuyant sur ce que les ordres donnés à des gens aux gages de l'administration ont puissamment contribué à leur chute, réclament de grosses sommes, — toujours à l'administration.

Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela ? C'est ce qu'un avenir prochain nous apprendra. Quant à nous, nous avions meilleure opinion de la direction, et ne voyons là, jusqu'à plus ample informé, que des cancanages à propos desquels il serait bon cependant d'avoir quelques mots d'explication.

Cédant enfin aux nombreuses réclamations qui lui sont adressées par le commerce, la police a commencé une chasse sans merci aux étalagistes en plein vent qui encombrent les trottoirs, arrêtent les passants et gênent la circulation.

Tandis que le malin de la bande débite le boniment et vante les merveilles de la boutique à treize, un autre fait le guet et applique toute son intelligence à découvrir les urbains. A la moindre apparition d'un représentant de M. de Gourlet, le signal est donné, l'étalage disparaît et les deux associés, s'éclipsant par une rue transversale, vont chercher fortune sur un autre trottoir.

Ces industries interlopes font un tort incalculable aux boutiquiers patentés et écrasés d'impôts.

La police a réussi à mettre la main sur quelques-uns des auteurs des attaques nocturnes qui se multiplient, depuis quelques jours, d'une manière inquiétante.

Raymond, Pierre, âgé de vingt-six ans, apprêteur, et Castaldi, Mathieu, âgé de vingt-six ans, commissionnaire, ont été arrêtés au moment où ils attaquaient le nommé Trilly, Lucien, âgé de dix-sept ans, ouvrier plâtrier, demeurant rue Cuvier, n° 55.

Sur le quai de l'Est, à minuit et demi, M. Jacquin, Pierre, a été assailli par trois jeunes gens, qui lui ont passé un lacet autour du cou et l'ont terrassé. Accourus aux cris de Jacquin, des passants se mirent à la poursuite des malfaiteurs, et ils furent assez heureux pour en saisir un, nommé Barion, âgé de dix-neuf ans, et qui dit être cordonnier et demeurer rue Marcaramy, n° 2.

Cet homme a désigné ses deux complices qui sont activement recherchés par la police.

Il serait temps que l'on fît cesser cet état de choses et qu'on pût sortir de nuit sans être obligé de se munir d'un revolver.

Les journaux réactionnaires nous ont annoncé, avec grand fracas, que les gardes urbains avaient été armés de revolvers. C'est depuis cette époque que les attaques nocturnes semblent ne faire que croître et embellir ; — il est vrai qu'on n'en est pas encore à attaquer les urbains, mais il ne faudrait pas désespérer — çà peut venir.

Au numéro 51 de la rue de Bourbon existait le ménage C... Le mari, employé par pitié au chemin de fer, était à moitié idiot et avec cela perclus de douleurs. La femme, mégère sans cœur et sans honneur, laissait son mari sur son lit de misère et allait courir le guilledon.

Il y a quelque temps, elle loua une chambre à deux Turcs juifs, fabricants de macarons, que tout Lyon a vu parcourir les rues en vendant leurs produits. Pour cela elle mit son mari à la porte et fit courir le bruit, dans le voisinage, qu'elle l'avait fait entrer à l'hospice d'Oullins.

Les Turcs, peu scrupuleux sur le chapitre du beau sexe, ne se contentèrent pas de fabriquer des douceurs, ils en contèrent à la belle. Celle-ci réussit à tenir pendant quelque temps la balance égale entre les deux sujets du sultan ; mais le moment vint où il fallut choisir. L'association fut rompue et l'un des Turcs fut obligé de déménager.

L'autre resta maître du logis, et si bien, qu'après avoir vendu tout le mobilier du mari les deux amants sont allés fabriquer des macarons sous d'autres cieux.

C. . est à Oullins, à la chargé de son frère, ouvrier comme lui et père de famille. La nouvelle du départ de sa femme et de la vente de tout son petit avoir a achevé de le rendre fou.

Plainte a été portée à la police contre les deux fugitifs.

Le pétrole continue à faire des siennes. Dimanche soir, entre huit et neuf heures, un négociant voulant allumer une des lampes de son magasin, celle-ci éclata et le liquide se répandit sur le plancher. On fut assez heureux pour rejeter dans la rue les débris enflammés et pour comprimer tout à fait l'incendie. Le négociant en sera quitte pour quelques brûlures aux mains sans aucune gravité.

Plus que jamais nous attirons l'attention de l'autorité sur une réglementation sévère pour la vente de ce terrible liquide.

Le vélocipède n'est pas aussi à craindre que le pétrole, mais il a bien aussi ses inconvénients, surtout lorsque les roues sont garnies de caoutchouc.

Hier un vélocipède, lancé à toute vitesse, a renversé une dame dans la rue Grenette et lui a fait des contusions assez graves.

Dimanche soir, à l'entrée du parc, une scène de pugilat avait occasionné un rassemblement considérable. Adèle Brien et Adèle Guichard étaient les héroïnes de l'affaire. Arrêtées par deux gardes urbains qui les soupçonnaient de solliciter les passants et de les exciter à la débauche, elles avaient refusé d'indiquer leur domicile. Adèle Brien s'était jetée sur un des gardes, l'avait frappé avec une clé et l'avait mordu au pouce.

Les deux Adèles ont été conduites au violon.

A la Croix-Rousse, on ne va pas souvent au théâtre ; mais quand on y va, on s'en donne pour son argent. La représentation commencée, dimanche soir, à six heures et demie, n'a fini que lundi matin à une heure et quart. On jouait la *Grâce de Dieu.* Le commissaire de police a dressé une contravention. A quoi le directeur, M. Dolbeau a répondu : *A la Grâce de Dieu !*

Depuis quelques jours, il y a à Lyon une recrudescence de sujets italiens de la tribu des béni-maraudeurs. Hier, c'était un caprello qui égarait sa main dans la poche d'un passant ; aujourd'hui c'est il signor Giovanna, qui va se coucher dans l'hôtel garni de Bernard Antoine, sur le cours de Brosses, et qui en part le matin fièrement drapé dans la couverture de son lit.

Les agents de police l'on conduit, dans cet attirail, au poste de la permanence.

Le métier d'ovaliste demande une dextérité de main remarquable. La jeune F... (Céleste), en a donné la preuve à une marchande de volailles en lui subtilisant un poulet avec une sûreté d'exécution qui ne laissait rien à désirer.

— Mademoiselle Céleste, lui a dit la marchande, c'est bête ce que vous faites là. — Et pour lui prouver toute sa satisfaction, elle l'a fait conduire au poste.

Loire, Bernier et la femme Raffin, revendeuse sont assis sur le banc de la police correctionnelle, les deux premiers pour vol de vases et de candélabres dans une église, la femme Raffin pour recel.

Ce qui complique le cas de la revendeuse et ce qui rend difficile la tâche de Me Minard, son défenseur, c'est qu'elle a déjà été condamnée cinq fois pour le même motif.

Dans l'instruction, Loire a dit que Bernier est un voleur de la pire espèce. Que s'est-il passé entre eux depuis ? Loire a t-il été acheté par Bernier ou touché par la grâce divine, dont Bernier, en sa qualité d'ancien frère hospitalier, doit avoir les secrets ? Nous ne savons. Aujourd'hui Loire déclare qu'il a volé seul les vases et les candélabres, étant ivre, et que Bernier est complétement innocent.

Bernier reconnaît avoir vendu les candélabres ; mais *c'étaient les candélabres de sa mère.* Ce mot dit avec cet accent tragique qui a tant de succès au théâtre, ne réussit qu'à faire rire le tribunal et le public. On rit d'autant plus que le ministère public reçoit au même instant l'avis qu'on vient de trouver, dans la chambre de Bernier, une grande quantité de linge démarqué, des toilettes de bal et, sur le toit, une bande d'étoffe rouge brodée d'or, provenant de l'église de la Mulatière.

Malgré ses condamnations antérieures, le tribunal acquitte la veuve Raffin dont la complicité n'est pas suffisamment prouvée, et il condamne Loire et Bernier chacun à quatre mois d'emprisonnement.

Bertin a la barbe inculte, la chevelure crépue et vierge de tout coup de peigne, et un nez en boule, dont l'arrête est si peu prononcée, qu'il donne à sa physionomie toute l'apparence d'un boule-dogue.

C'est ce nez maudit qui fera le malheur de Bertin.

Il reconnaît, du reste, le vol de quatre couvertures qui lui est reproché ; mais il se met en quatre pour prouver qu'il ne l'a pas commis un vendredi, mais un samedi.

Il doit pourtant être écrit quelque part :

Vendredi couvertures ne voleras
Ni le samedi mêmement.

Le président. — Une jeune fille vous a vu. C'était un samedi.

Le prévenu. — Elle m'a vu ! Demandez-lui comment je portais la barbe ce jour-là ? Si elle ne m'a pas reconnu à mon nez.....

Le président. — Précisément, elle dit vous reconnaître à votre nez.

Bertin baisse son nez révélateur et reçoit philosophiquement sa condamnation à deux mois de prison.

Il en a l'habitude, du reste. C'est la quatorzième.

La Saône a tellement baissé, que le service des *Mouches* ne se faisait plus, depuis quelques jours, qu'avec une extrême difficulté. On était même obligé de placer des bouées pour indiquer le passage. Aujourd'hui le service est suspendu de Perrache au pont de la Feuillée.

Peu de modification dans l'état médical régnant ; notable amélioration de l'état épidémique. Le nombre des affections aiguës paraît avoir assez sensiblement diminué.

Les diarrhées, les embarras gastriques et les dyssenteries occupent encore la scène, mais sont sensiblement moins fréquentes ; les fièvres typhoïdes paraissent aussi moins nombreuses.

Avec ces derniers froids, les bronchites ont reparu ; les emphysémateux et les phthisiques sont assez éprouvés par ce brusque abaissement de la température.

Les rhumatismes aigus et les érysipèles ont frès-notablement diminué. Les fièvres éruptives continuent à se faire remarquer par leur rareté.

Rien à signaler dans les services de chirurgie et de maternité.

Le bulletin des causes de décès pour Lyon, du 9 au 22 septembre 1872 (deux semaines), donne les résultats suivants :

Variole, 0 ; — Scarlatine, 0 : — Rougeole, 0 ; — Fièvres continues, 14 (typhoïde, 11 ; muqueuse, 2 ; catarrhale, 1) ; — Erysipèle, 1 ; — Bronchite aiguë, 2 ; Pneumonie, 15 ; — Pleurésie, 0 ; Dyssenterie, 9 ; — Diarrhée et entérite, 39 ; — Choléra et cholérine, 11 ; — Angine couenneuse, 2 ; — Group, 0 ; Affections puerpérales, 2 ; Affections cérébrales, 35 ; — Maladies du cœur, 22 ; — Phthisie, 53 ; — Catarrhe pulmonaire, 20 ; — Autres maladies aiguës, 22 ; — Autres maladies chroniques, 42 ; — Affections chirurgicales, 21 ; — Causes accidentelles, 5. — Total : 286. — Mort-nés : 25. (*Lyon Médical.*)

BOURSE DE LYON

30 SEPTEMBRE

Le marché est aux abois.

L'espérance d'une intervention du gouvernement existe toujours et les acheteurs reprennent courage. Après un début ferme les cours finissent pourtant bien bas.

Il ne faut pas se faire illusion : si par impossible le gouvernement intervenait le mal ne serait pas guéri, car cela ne ferait qu'engager les mauvais acheteurs à augmenter leur position.

On s'attend du reste à l'exécution de quelques-uns d'entre eux qu'on est dès à présent résolu à ne pas reporter.

Plus on examine la situation, moins il est permis de croire à la hausse. L'argent man-

bue à Paris aussi bien que sur les places étrangères, et presque partout les positions d'acheteurs sont chargées outre mesure. Enfin l'on sait que beaucoup d'établissements sont en possession de très-gros lots d'emprunt qu'il faudra se décider à vendre sous peine de faire chaque mois un versement considérable.

Les premiers cours sont assez bons mais ils ne tiennent pas en présence de grosses ventes. L'emprunt nouveau finit à 86 80 et l'ancien à 83 80.

L'Italien est toujours mauvais à 67 75.

Le Lyonnais très-demandé à 693 75 au 15 octobre : il n'y a pas de vendeurs.

Le reste des valeurs sans affaires.

Le comptant présente la même tenue que les jours passés, ni meilleur ni plus mauvais.

On achète les fonderies de l'Horme à 915 et les Terrenoire 370. La cote détache un coupon de dix francs sur les Roche-la-Molière et Firminy.

Titres de la compagnie des Dombes de nouveau recherchés : l'obligation fait un bond de 3 fr. à 259, le bon se paie 473 fr.

Sur le marché en banque, il s'est négocié un lot important de dollars 5 0/0 1871, consolidés à 102 et de florins autrichiens à 105 25.

Londres, faible à 25 55.

Or très-demandé à 8 fr.

Bulletin commercial

Havre, 28 septembre.

Cotons

La semaine qui vient de s'écouler a été fort calme pour les affaires ; les cours ont quelque peu fléchi depuis huit jours, ce que l'on attribue avec raison à la baisse qui s'est produite aux Etats-Unis de Liverpool.

Les ventes totales de la semaine ont été, en résumé, de 6,687 balles, dont environ 3,900 des Etats-Unis.

Les arrivages s'élèvent à 16,020 balles, la presque totalité du Brésil et de l'Inde.

On cote :

Louisiane : bas, 114 ; très-ordinaire, 125 ; ordinaire 130.

Georgie : bas, 112 ; très-ordinaire, 120 ; ordinaire 125.

Bengale : bon ordinaire, 58.

Liverpool, 28 septembre.

Cotons : ventes 14,000 balles, dont 11,000 pour la filature.

DÉPÊCHES

DÉPÊCHES DE CE MATIN

ESPAGNE

Madrid, 29 septembre 1872.

Le projet de loi relatif au clergé est fixé à 31,107,065 pezctos (francs), chiffre de la subvention à l'Eglise. De ce chiffre 27 millions 44,983 tombent à la charge des municipalités pour payer les curés, coadjuteurs, etc.

DÉPÊCHES DE CE SOIR

Paris, 30 septembre, 7 h. 20 mat.

Les électeurs républicains d'Alger offrent la candidature à M. Victor Hugo.

La *République française*, répondant au *Bien public*, soutient que la situation actuelle du parti gambettiste est profitable à la République.

M. Gambetta, continuant sa tournée, est arrivé hier à Thonon. Il a été accueilli par une foule nombreuse ; il a reçu des députations d'Evian et de Thonon et de nombreux visiteurs français et suisses.

FAITS DIVERS

Un crime affreux vient d'être commis dans le fanbourg Bourgogne, 85, à Orléans.

Jeudi, à midi, quelques personnes se présentèrent au domicile d'une femme nommée Victoire, leur parente, âgée de soixante-onze ans. Elles trouvèrent la porte fermée. Sur l'observation d'un voisin, que cette femme devait être chez elle, on ouvrit le volet de sa chambre, située au rez-de-chaussée. La fenêtre était entr'ouverte. On appela Victoire à plusieurs reprises sans recevoir de réponse ; enfin, on se décida à entrer dans l'appartement.

Un horrible spectacle s'offrit alors à la vue : la femme Victoire gisait sur son lit ensanglanté, et portait au cou une large blessure qui avait déterminé la mort.

D'après l'autopsie qui a été faite, ce meurtre aurait été commis vers trois ou quatre heures du matin.

Une femme, voisine de la victime, a été arrêtée hier ; elle a été confrontée avec le cadavre. (*Corsaire.*)

Une personne de Bourg, département de l'Ain, Mme Th... a légué à l'église paroissiale une somme de 3,000 fr. à la condition que quarante messes basses y seraient dites chaque année, savoir : vingt messes pour le repos de son âme et vingt messes pour le repos de celle de son mari.

Le conseil de fabrique, considérant que le prix des messes a augmenté comme le taux de toutes choses, qu'il augmentera encore, et qu'en conséquence les charges imposées par ce legs deviendront un jour plus élevées que les avantages, a refusé de l'accepter.

Pour quel motif le prix des messes a-t-il bien pu augmenter ? A-t-on ajouté à la qualité ou à la quantité ? Les officiants éprouvent-ils plus de difficulté à dire du latin ? Les places dans l'autre monde sont-elles renchéries ou soumises à un droit d'octroi ?

On lit dans le *Nord* :

« Depuis quelques jours, on remarquait à la Bourse de Bruxelles un particulier d'assez piètre mine, négligemment mis, pour ne pas dire plus, cheveux ébouriffés et chapeau mal brossé, allant d'un groupe à l'autre avec agitation, écoutant ce qui se disait et ne se gênant pas pour coudoyer un peu les habitués du lieu, afin de se frayer un passage.

« Cette espèce d'intrus avait attiré l'attention de l'agent de change chargé de la police de la Bourse, et qui, voulant faire le malin, appela un sergent de ville et lui coula deux mots à l'oreille, en lui désignant l'individu suspect.

« Celui-ci, à partir de ce moment, fut, sans s'en douter, l'objet d'une surveillance attentive de la part du sergent de ville, qui ne le perdit plus de vue et le suivit partout. L'agent de change se frottait les mains en se rengorgeant et se disant à part lui : « Ce n'est pas moi qu'on attrape ! » Le surlendemain, le malin qu'on n'attrappait pas, parcourait la place réservée aux boursiers, observant de son côté les manœuvres de l'intrus placé sous la surveillance du policier. Il s'arrêta dans un groupe où l'on parlait précisément de ce singulier placard qu'on promène aux abords des gares par lesquelles arrivent les tireurs étrangers : « Gare à vos poches ! »

« — Si la police voyait clair, dit-il, pareils avertissements ne seraient pas nécessaires.

« — La police ne connaît pas tous les pickpockets.

« — Peuh ! il ne faut pas les connaître pour les dévisager tout de suite, répliqua le malin. Moi qui vous parle, par exemple, je ne me trompe jamais.

On riait de cette prétention.

« — Vous en doutez ? reprit-il. Tenez, voyez-vous là-bas ce particulier ?... Oui, celui-là même, avec son chapeau râpé.

« — Eh bien ?

« — Eh bien ! si je ne le faisais pas surveiller depuis deux jours par cet agent de police qui le suit...

« — Lui ! s'écria un agent de change bien connu, mais c'est mon client... le prince de "" !

« On voit d'ici la tête du malin agent de change qui avait ainsi donné... le change à un agent sur le compte d'un des plus riches clients de la Bourse. »

THÉATRES

Lundi, 30 *septembre 1872*

Grand-Théâtre

Le *Trouvère*, grand opera en 4 actes.

On commencera à 7 h. 1/2

Théâtre du Gymnase (quai St-Antoine, 30)

Les *Avocats*, comédie-vaudeville en 3 actes.

Un Caprice, comédie en 1 acte.

Miss Multon, comédie en 3 actes.

On commencera à 7 h. 1/2

Demain mardi, 1er octobre

10e représentation de Mlle DÉJAZET

Théâtre des Nouveautés

La *Timballe d'argent*, opéra bouffe en 3 actes.

Les *Baisers d'alentour*, comédie en 1 acte.

On commencera à 7 h. 3/4

CHEMINS DE FER

DÉPARTS DES TRAINS

PERRACHE

Ligne de Paris par la Bourgogne

Paris. — Omnibus, matin 5 10, 11. — Directs, 9 matin, 9 35, 8 soir.

Express, 6 55, — s. 7 15, — 7 35.

Mâcon. — m. 8 15, — s. 5 30, — 8 25.

Ligne de Paris par le Bourbonnais

Paris. — Omn., m. 8 40. — Saint-Germain-des-Fossés), omn., s. 1 25. — 3 25. — (Tarare), omn., m. 6 — Roanne, omn., s. 6 30.

Ligne de la Méditerranée

Marseille. — Omn. m. 10 30. — direct. m. 7 50, 5 h. — 8. h. — Express. m. 7 30. — soir, 10 h. 45

Valence. — Omn. m. 5 45. — s. 6 h. 30. — Vienne. Omn. s. 4 h. 25.

Ligne de Saint-Etienne et Roanne

Roanne. — Omn. s. 1 h. 45 s. — Directs m. 7 h. 55. — s. 3 h. 45.

St-Etienne. — Omn. m. 5 h. 25. — 10 h. — s. 1 h. 45. — 6 h. 40. — Direct. m. 7 h. 55. — s. 3 h. 45. — 10 h. 30. — Givors. Omn. s. 5 h.

Ligne de Grenoble

Grenoble. — Omn. m. 5 8, — 7 20, — 11 15. — s. 6 10. — Bourgoin. — Omn. s. 8 25.

Ligne de Genève.

Omn. m. 5 15, 9 10, 12 30, 5 5. — Express. m. 6 10.

Ligne de Besançon

(Besançon), omnibus, matin, 5 15, 9 10, —soir, 12 30. — Bourg, omnibus, soir, 5 05, 7 45. — Ambérieux. Express, matin 6 10.

LA CROIX-ROUSSE

Ligne de Bourg par les Dombes

Omnibus,, matin, 6 15, 10 14 ; soir, 1 25, 5 40.

SOCIÉTÉ ANONYME DE

L'ÉCLAIRAGE AU GAZ

et des hauts fourneaux et fonderies de Marseille et des mines de Portes et Sénéchas.

Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que, conformément aux décisions de l'assemblée générale du 27 juin dernier, le coupon no 24, représentant le solde du dividende de 1871, soit 14 fr. par action, sera payé à partir du 1er octobre prochain, sous déduction de 0,50 d'impôt pour les titres au porteur.

Le paiement aura lieu :

Pour Paris, au Crédit Lyonnais, boulevard des Capucines, 6, de 10 à 3 heures.

Pour Marseille, au Crédit Lyonnais, place Royale, 1.

Pour Lyon, au Crédit Lyonnais, palais du Commerce.

Pour Genève, chez MM. Lenoir, Duval et Ce, agents de change.

« Les coupons pourront être déposés au Crédit Lyonnais, à partir du 28 septembre courant. (314)

SOCIÉTÉ ANONYME DES

HOUILLÈRES DE St-ETIENNE

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'un à compte de 5 francs par action nominative, et à 4 fr. 80 cent. par action au porteur, sera payé le 16 octobre prochain, savoir :

A Lyon, au siége social, rue de Lyon, 34 ;

A Saint-Etienne, dans les bureaux de la direction ;

A Paris, à la succursale du Crédit-Lyonnais, boulevard des Capucines, 6 ;

A Genève, chez MM. Lombard-Odier et Ce.

Il ne sera pas fait de retenue sur l'impot, sur le revenu prescrit par la loi du 29 juin 1872, attendu que la compagnie se propose de l'acquitter elle-même sur le restant des bénéfices. (313)

COMPAGNIE

DU CANAL DE ROANNE A DIGOIN

MM. les actionnaires sont prévenus que, conformément à l'avis inséré dans les journaux le 6 mai dernier, ils pourront se présenter, à partir du 1er octobre, pour recevoir (sans frais) leur quote-part de la douzième annuité, savoir ;

A Roanne, au bureau de l'administration, place Rainte-Elisabeth, 8.

A Lyon, à la caisse de MM. veuve Morin, Pons et Morin, rue Nationale, 12.

A Paris, à la caisse de MM. Hentsch, Lutscher et Ce, rue Lepelletier, 20.

A Genève, à la caisse de MM. Hentsch et Ce, rue de la Cité, 22.

Roanne, le 25 septembre 1872.

Pour le conseil d'administration
de la Compagnie :

315 A. FER, directeur général.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX

Liste des obligations 3 0/0 *sorties au tirage du* 18 *septembre* 1872.

Nos	4.731 à	4.740.....	10
	5.201	5.210.....	10
	11.851	11.860.....	10
	13.261	13.270.....	10
	17.441	17.450.....	10
	18.191	18.200.....	10
	24.731	24.740.....	10
	25.201	25.210.....	10
	31.851	31.860.....	10
	35.261	35 960.....	10
	37.441	37.450.....	10
	38.191	38.200.....	10
			120

Le remboursement de ces obligations, désignées par le sort, s'effectuera à raison de 500 fr. chacune, à partir du 1er octobre 1872, au siége de la compagnie, rue Saint-Arnaud, 8, à Paris ; et à Lyon, chez MM. Galline et Ce. (312)

HUITRES

Arrivages tous les jours

Maison DUCLOS (ancienne maison Biard)

AUX ESCARGOTS DE BOURGOGNE

39, Rue Grenette, 39

LYON

Salle à manger et Salons au Premier.

(32)

EAU MINÉRALE NATURELLE

Sulfureuse, Goudronneuse et Iodurée

DE

Saint-Boès

(Basses-Pyrénées)

Cette Eau UNIQUE par sa composition chimique est le plus puissant remède contre les affections si nombreuses de la poitrine, Bronchites, Catarrhes, Asthmes, Angine granuleuse, Phthisie pulmonaire et laryngée, et contre les maladies des organes génito-urinaires, de la peau et des muqueuses en général.

Cette Eau est employée en boisson par dose modérée de demi ou de quart de verre loin des repas ; on peut l'allonger de lait chaud.

S'adresser à M. **Tisnes**, propriétaire, place Gramont, à Pau (Basses-Pyrénées).

DÉPOTS à Lyon, chez MM. **Crolas**, pharmacien, rue de Trion, 10, et **Guillermond**, rue Grenette. 75

LA

PÉRIGOURDINE

ÉLIXIR DE

TRUFFES NOIRES

La vraie Liqueur des Gourmets

J. DAVID et Fils, Frères

LYON

SEULS INVENTEURS

Se trouve dans les principaux établissements de France et de l'étranger. (8 c.)

AULUS (Ariége)

Eau minérale purgative, guérit Vices du sang, maladies de l'Estomac, des Intestins, des Reins, de la Vessie, Goutte, Gravelle, Constipation, Diarrhée chronique.

Seul dépôt rue Grôlée, 57

LYON

Voir à l'Exposition universelle. 34

LA LANTERNE ROUGE !

Un titre éclatant qui fait penser au pamphlet célèbre de Rochefort et qui a été adapté par M. Pierre ZACCONE au grand roman judiciaire et dramatique qu'il publie dans *l'Événement*. Tout Paris lit en ce moment cette œuvre si vivante et si vraie, dont le succès rappelle celui des meilleurs romans de Ponson du Terrail et de Gaboriau. *L'Événement* a dû faire réimprimer ce qui a paru de ce feuilleton pour l'offrir aux nouveaux abonnés que lui amène chaque jour LA **LANTERNE ROUGE.**

Cette vogue exceptionnelle est un des traits les plus marquants du mouvement littéraire de 1872. (78)

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

AVIS

Par décret du 28 décembre 1870, provisoirement et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement décidé, les annonces judiciaires et légalisées pourront être insérées, au choix des parties, dans l'un des journaux publiés dans le département. Néanmoins, toutes les annonces judiciaires relatives à la même procédure seront insérées dans le même journal.

Névralgies et Migraines

PILULES ET LOTIONS

Anti-Névralgiques

de BARNOUD, Pharmacien

3, rue de Lyon, 3

LYON

Spécialement recommandées dans les *névralgies*, les *migraines* et les *douleurs nerveuses*, même les plus anciennes et les plus violentes.

A LA MÊME PHARMACIE

Dépôt des spécialité françaises et étrangères 6

GUÉRISON radicale, et en peu de jours, des maladies récentes et anciennes, par les **capsules Quet.**

Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. **Injection Quet**, hygiénique, préservatrice, d'un effet assuré, dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

S'adresser à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. (86)

BOUGIE DE L'ÉTOILE Exiger le mot *Etoile* sur chaque bougie (307)

LA VILLE DE PARIS va faire 2 tirages les 15 et 20 octobre des obligations de 1869 à 1871. Les premiers numéros sortants gagneront des lots de 200,000 fr., 100,000, 50,000, etc. ; chaque oblig. rapporte 12 fr., et est remb. à 400 fr. On vend ces oblig, payables par à-comptes de 20 fr. par mois en bon de poste adressé à M. Nortbel Estibal, fermier d'annonces, 2, rue Drouot, Paris ; on a droit aux intérêts et l'on participe aux tirages dont le total des lots annuels est de 2,500,000 fr. (311)

CIGARETTES-ESPIC contre L'ASTHME oppressions, toux, rhumes. Tous les pharmaciens. 2 fr. la boîte. (301)

UN ALSACIEN chauffeur, médaillé par la Société industrielle de Mulhouse, demande un emploi.

S'adresser à M. Wild, rue Montebello, no 5, Lyon. 71

LES AMOURS D'UN JÉSUITE

HISTOIRE VRAIE

Par Gustave GRAUX (4e édition)

Contre l'envoi de 3 fr. 25, à l'adresse de Fouraignan, libraire-éditeur à Bordeaux, 3, place de la Comédie, on reçoit *franco* cet ouvrage, saisissante peinture des mœurs cléricales, dont le succès grandit chaque jour.

On trouve, en outre, *les Amours d'un Jésuite*, à Paris, chez Dentu, au Palais-Royal. (70)

MIGRAINES, MAUX DE TÊTE, NÉVRALGIES

Guérison instantanée par le

GUARANA

DE GRIMAULT ET Cie, pharmaciens

Un seul paquet de cette substance végétale inoffensive, originaire du Brésil, délayé dans un peu d'eau sucrée, suffit pour faire disparaître immédiatement la plus violente **MIGRAINE** ou **NÉVRALGIE** et arrêter de suite les coliques et la diarrhée. Ce médicament se vend **3 fr.**, en boîte contenant douze paquets. Comme garantie, exiger le cachet Grimault et Cie. — A la pharmacie, rue de la Feuillade, 7 ; province, tous les pharmaciens. (308)

BACCALAURÉATS ET SAINT-CYR

Préparation spéciale. **INSTITUTION LELARGE**, rue Gay-Lussac et impasse Royer-Collard, 9, Paris. — *La rentrée aura lieu le 8 octobre.* (309)

Mme CHRÉTIEN

de la Faculté de médecine de Paris traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la **stérilité** et ses diverses affections.

Mme Chrétien compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues.

Consultations tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir.

9, rue de Bourbon, au 1er, Lyon (7 c.)

A CÉDER

UN CAFÉ-COMPTOIR

ET

Commerce de Vins en pleine prospérité

Situé dans le quartier le plus fréquenté du centre de Lyon.

S'adresser au bureau du Journal. (74)

MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU

AIGUES OU CHRONIQUES LES PLUS REBELLES

Dont le traitement aurait été infructueux

Guéries radicalement par le ROB-SAVARESI perfectionné

Dépurato-tonique, Régénérateur du sang et des humeurs

Entièrement VÉGÉTAL, il remédie aux accidents mercuriels

Expéditions par correspondance

S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de 1re cl. rue Pizay, 12, au premier étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon. (24)

AVEZ-VOUS

BESOIN D'ARGENT ?

ALLEZ AU COMPTOIR GÉNÉRAL D'ACHAT

8, Rue de la Préfecture, à l'entresol

On achète toutes sortes de Bijoux, Diamants et Pierres fines, Horlogerie, ainsi que les matières d'or et d'argent. Toute espèce de Marchandises en Rouennerie, Draperie, Toiles et Calicots, Rubans et Dentelles, Lingerie, Soierie, Bonneterie, Mercerie et Quincaillerie, Chaussures, Machines à coudre, Pianos, Mobiliers en tous genres, Soldes de toute espèce ; toutes les reconnaissances du Mont-de-Piété. En un mot, toutes sortes d'Objets ou Marchandises ayant une valeur quelconque.

Vente au Comptant (36)

LOI DU 27 MARS 1872

Grande réduction des droits indirects pour l'eau-de-vie en bouteilles

La maison James **Hennessy** (fondée en 1872) donne d'excellent cognac VRAI à 36 fr. par acquit, et 45 fr. par congé, la caisse de 12 bouteilles. Expédition *franco* contre remboursement.

Adresser les demandes à M. James **Hennessy**, 1, rue Neuve-des-Remparts, à Cognac (mettre exactement la rue et le numéro). Affranchir. 305

LIBRAIRIE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

RUE DE VALOIS-PALAIS-ROYAL, 2

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

COLLECTION

Des meilleurs Auteurs anciens et modernes

Cette collection, fondée en 1863, a publié les ouvrages les plus remarquables des grands écrivains de toutes les époques : Tacite — Suétone — Juvénal — Voltaire — Rousseau — Molière — Montesquieu — Beaumarchais — Corneille — Racine — Fénelon — Le Sage — Diderot — Mably — Beccaria — Lamennais — P.-L. Courier. — Gœthe — Schiller, etc., etc.

Envoi FRANCO du Catalogue

Le volume broché : **25** c. — Relié : **40** c. — Ajouter 15 c. par volume pour recevoir *franco*.

En mandat ou timbres-poste adressés au Directeur, rue de Valois-Palais-Royal. (310)

EAU DU CAP

du Docteur ALEXANDRE

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Spécifique *infaillible* contre la chute des cheveux, indispensable aux personnes ayant été atteintes de maladies aiguës, et aux dames relevant de couches.

Admis à l'Exposition de Lyon, 1872, classe 29, groupe II ; — à celle de Paris, groupe VIII (*Hygiène et Médecine*).

PARIS. Dépôt principal, 61, rue de Richelieu. PARIS

Dans les premières Pharmacies et chez les Parfumeurs et Coiffeurs. (306)

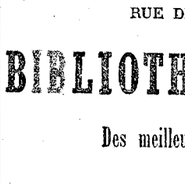

Machines à Coudre

(Véritables PEUGEOT)

COSTAL

23, RUE GRENETTE, 23

LYON (13)

EAU DENTIFRICE

PERFECTIONNÉE DU DOCTEUR

J.V. BONN

Ces produits sont vendus 40 pour cent moins cher que les produits analogues ; — au point de vue du parfum et des propriétés, ils sont supérieurs aux spécialités les plus renommées.

Chez les COIFFEURS et PARFUMEURS.—PARIS, PROVINCE, ETRANGER

GROS, DÉTAIL, rue des Petites-Ecuries, PARIS (57)

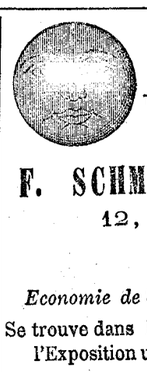

SAVON LA LUNE

Usine à vapeur

A MARSEILLE

F. SCHMIDLIN, seul Concessionnaire

12, quai de l'Hôpital, 12.

LYON

Economie de **30** *0/0 par l'emploi de ce nouveau produit.*

Se trouve dans les principales maisons d'Epicerie. (Voir à l'Exposition universelle, 5e galerie, produits chimiques. 51

POUDRES & PASTILLES

Américaines

du Dr PATERSON (de New-York)

RÉPUTATION universelle pour la **prompte guérison** des **maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, digestions laborieuses, dyspepsie, gastrites, maladies** des **intestins**, etc., *etc.* (Notices en toutes langues.) Exiger le nom de *Paterson* sur *chaque* **Pastilles** et sur *chaque* **Poudre**, plus sur chaque boîte la signature **Fayard**, seul **propriétaire.**

Entrepôts : **PARIS**, rue Réaumur, 43 ; — **LYON**, rue de l'Hôtel-de-Ville, 9. — Dépôts dans toutes les bonnes pharmacies. 17

A VENDRE

Une machine à vapeur de 3 à 4 chevaux, une chaudière, une pompe-turbine.

S'adresser à M. GRELET, rue Dubois, 44, de 9 heures à midi. 63

A VENDRE

Divers Outils de Menuiserie et Charpente

ENTRE AUTRES :

Moufle, Cordages, forte Cariole, etc., etc. (10 c.)

S'adresser rue Cuvier, 76

LE PROGRÈS INTELLECTUEL DANS L'HUMANITÉ

Par M. Eugène VÉRON

Un Volume in-8° de 500 pages

PRIX : 5 FRANCS

Chez Armand LECHEVALIER, éditeur, rue Richelieu, 61

BOURSE DE LYON — Lundi 30 Septembre (de 11 heures à midi 1/2).

FONDS D'ÉTAT français.	COMPTANT.	LIQUIDATION du 30 sept.	LIQUIDATION du 31 octobre.
3 0/0 français...			
J. juillet 1872..		53 42 1/2	53 65
Coupures.....	53 45		
Au porteur.....	53 50	d. 25	d. 25
Coupures.....	53 65	d. 50	d. 50
5 0/0 Emp. 1871.			
J. août 1872...		83 80	84 20
Coupures.....		d. 25	
— Libéré.....			
J. août 1872....	84	83 92 1/2	
Coupures.....		d. 50	84 60
5 0/0 Emp. 1872.			
J. août 1872...		86 80	87
Coupures.....	86 95	d. 25 86 87 1/2	87 60
4 1/2 français....	76		
J. mars 72.....			

FONDS D'ÉTAT étrangers.	COMPTANT.	LIQUIDATION du 30 sept.	LIQUIDATION du 15 octobre.
5 0/0 italien.....		67 75	67 95
J. juillet 1872..			
Coupures de 1,000 f. et 500 fr.			
— de 100 fr. et 50 fr..	67 50		
— petites...		d. 25	
Etats-Unis, 5 20...		d. 50	
J. mai 72.....			
5 0/0 Turc.....			
J. janvier 72....			
VALEURS DIVERSES			
V. Paris, 3 0/0 71			
J. juillet 72.....	248		
Banque franco-holl..			
J. août 72.....			
Crédit mobilier		452 50	453 75
id. id 375 f. p.			
Crédit mob. espagnol			
J. juillet 72.....			
Crédit lyonnais....	690	690	693 75
J. janvier 72....			
Orléans.....			
J. avril 72.....			
Paris-Lyon-Méditer.			
J. mai 72.....	842 50	841 25	
Soc. autrich. est...			
J. juillet 72.....	767 50	767 50	
	d. 5		
	d. 10		
— Actions nouv.			
J. juillet 72.....			
Lombard-Vénitien..			
J. mai 72.....		495	496 25
N.-O. de l'Autriche.			
J. janvier 72....	d. 5		
Canal mar. de Suez.			
J. janvier 70....		442 50	
— délégations.....	370		
J. janvier 70....			
Nord de l'Espagne..			
J. janvier 65.....			

OBLIGATIONS.	Cours du jour.
Ville de Lyon 54-56, juillet.	960 ..
— 1859, juillet..	... ..
— 65-67, juillet.	... ..
— 1870, mars...	... ..
— 71 70/0, mars.	516 25
— 72 330 p. août.	427 50
— libérées.....	427 50
— dép. du Rhône, juin.	... ..
Ville de Paris 1865, août...	... ..
— 1869, août...	279 ..
De la Loire, août	955 ..
Rhône-Loire 4 0/0, juillet..	481 25
Paris-Orléans 3 0/0, juillet..	... ..
Paris-Lyon-Médit., juillet..	277 50
— 66, avril...	281 50
Midi, juillet.....	... ..
Dauphiné, juillet.....	... ..
Croix-Rousse, juillet.....	... ..
Domb. et S.-E., t. p., avril.	259 ..
Victor-Emmanuel 62, avril.	... ..
Bons lombards, r. 74, mars.	502 ..
Chemin de fer rom., juillet.	... ..
Saragosse, juillet.....	203 ..
N. d'Espagne, pr., avril...	... ..
Portugaises, juillet 68.....	... ..
Rue de Lyon 56, juillet....	... ..
Terrenoire 6 0/0, juillet. ..	... ..
Fond. du Creuzot, avril....	... ..
Herné-Bockum, juillet.....	230 ..
Compag. gén. des eaux, avril.	... ..
— 5 0/0, mai.	... ..
Gaz de Lyon 5 0/0, mai....	... ..
— Guillotière, juillet....	... ..
Emprunt autr. 65, t. p. déc.	... ..
Domanial. (Aut.) mars.....	... ..
Emprunt ottoman 63, juillet.	... ..
— 69, avril..	328 ..
Suez 5 0/0 t. p. avril 71...	425 ..
Comp. bat.-omnibus, mai..	... ..
Crédit foncier suisse.....	187 50
VALEURS DIVERSES.	
GAZ.	
Lyon, août 72.....	2510..
Guillotière, août 72.....	... ..
3 villes du Midi, nov. 71...	... ..
FONDERIES.	
Terrenoire, etc., décemb. 64.	370 ..
L'Horme, juin 72.....	915 ..
Pont-Evêque, juillet 72....	... ..
Creuzot, juin.....	... ..
Ac. de marine, juin 72.....	... ..
Fourchambault, avril 72...	... ..
Ac. Saint-Etienne, mai 72..	... ..
MINES.	
De la Loire, avril 72.....	250 ..
Montrambert, avril 72.....	363 ..
Saint-Etienne, avril 72....	245 ..
Rive-de-Gier, avril 72.....	83 50
Grandes-Flaches, avril 72..	... ..
Roche et Firm., avril 72...	... ..
BANQUES.	
Banque de France.....	... ..
Société lyonnaise, mai 72..	... ..
DIVERSES.	
Comp. gén. des eaux, juill.72	377 50
Omn. Lyon, 90 p., n. 69...	... ..
Comp. des abattoirs, février.	... ..
Verr. Loire-Rh. mai 71....	... ..
Croix-Rousse, juillet 72....	... ..

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Le Gérant, E. VÉRON.

LYON. — Association typographique
REGARD, rue de la Barre, 12.

Enregistré à Lyon,

Vu par nous, maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre.
Lyon.